

SERVICE DES EAUX



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DE L'HÉRAULT

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RPQS)

2020



© V. Barus - CCHH

www.cc-vallee-herault.fr

EAU POTABLE

ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF



VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Le mot du Vice-Président

2020 a été une année de transition. Une nouvelle équipe est arrivée entre deux confinements et a repris la gestion de la régie des eaux.

Cette pandémie a surpris tout le monde. Il a fallu s'adapter, se protéger, puis relancer l'économie, mais surtout assurer les fonctions vitales de notre territoire. Je remercie l'ensemble des agents de la régie des eaux qui ont assuré la continuité du service pour que chaque famille confinée puisse bénéficier de ce bien de grande consommation—qu'est l'eau— livré à domicile et repris ensuite pour être traité après usage.

Des opérations ont dû être retardées voire suspendues dans leur exécution, mais en accord avec les entreprises, et afin de préserver leurs agents, nos équipes ont négocié les conditions de reprise de certains chantiers. Grâce à ce dialogue, nous avons pu réceptionner les réseaux du lycée à Gignac, ceux de Le Pouget et de Jonquières, ainsi que la station d'épuration de Vendémian.

La réalisation des schémas directeurs a pris six mois de retard avec le décalage d'investigations de terrains imputable au premier confinement, mais les campagnes de sectorisation et de recherche de fuites ont pu se maintenir. L'ensemble des fuites détectées ont été réparées immédiatement en régie. La réactivité des agents de l'unité travaux a eu un impact positif sur les rendements des communes. Vous allez le découvrir en parcourant ce RPQS, les rendements de distribution d'eau s'améliorent.

Malgré la pandémie, les résultats de l'année 2020 sont satisfaisants. Les agents ont pu poursuivre leurs formations pour continuer de monter en compétence. Les opérations d'investissement initiées par les communes (avant le transfert de compétences en 2018) ont toutes été clôturées. La régie des eaux a optimisé cette période en initiant des études de faisabilité et s'est structurée pour être opérationnelle et réactive dès la sortie de crise.

La volonté de maintenir un mode de gestion en régie a clairement été exprimée avec la fin de la DSP de La Boissière au 31 décembre 2021. En 2021, Le conseil d'exploitation va définir, au sein de cette instance, les grandes orientations de la régie durant le mandat, dès la réception des schémas directeurs communautaires d'eau et d'assainissement prévue à la fin du 1^{er} semestre 2021.

Olivier SERVEL
Vice-Président de la Communauté de communes
Vallée de l'Hérault
En charge de l'Eau et l'Assainissement
Président du conseil d'exploitation

SOMMAIRE

MOT DU VICE-PRESIDENT

Page 2

PARTIE 1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

Page 8

PARTIE 2 : EAU POTABLE

Page 15

PARTIE 3 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Page 34

PARTIE 4 : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Page 50

PARTIE 5 : ANNEXES

Page 56

Rapport sur le Prix et la Qualité de Service 2020 (RPQS) - édition Juin 2021
CCVH - 2 parc d'activités de Camalcé-BP15-34150 GIGNAC. Tél : 04 67 57 04 50

Crédits photos :

- © Vincent Bedos : 1ère de couverture, pages 14, 19, 20, 24, 25, 26, 28, 33, 40, 49, 51, 52 et 54.
- © E. Gallee CCVH : page 13.
- © S. Soyah CCVH : page 19 (forage des Mattes).
- © S. Racanière CCVH : page 27.
- © V. Munteanu CCVH : page 30.
- © O. Bourgnoux CCVH : page 37.
- © B. Rivière CCVH : pages 25 (ordinateur), 39.

Illustrations :

- © Karine Perrin : page 10.
- © Guillaume Dethorey : pages 18, 38 et 39.



1. Le service des eaux s'inscrit dans le cadre de l'acte 2 du projet de territoire 2021-2027

En 2016, l'acte 1 du projet de territoire « Vallée 3D » de la Vallée de l'Hérault a été mis en place. Depuis, certains objectifs fixés ont été atteints, d'autres enjeux se sont révélés et enfin le contexte institutionnel a évolué. D'où la nécessité de réactualiser le projet en ce début de mandat.

Le projet de territoire s'articule autour de trois principes transversaux, les 3D : Durable, Digital et Démocratique, qui se déclinent en :

- ◆ 4 Orientations : Economie, Cadre de vie, Services et Culture;
- ◆ 16 Objectifs.

L'acte 2 se concrétise ainsi en un Plan Pluriannuel d'Investissements ambitieux de 116 millions d'euros pour les 7 ans à venir, et à la hauteur des enjeux économiques, sociaux et environnementaux du territoire.



Le service des eaux s'inscrit dans l'Orientation n°2 « Cadre de Vie » et l'Objectif n°7 « Gestion durable des ressources » :

- ◆ Enjeux 2021 – 2027 :

La bonne gestion et la préservation de la ressource en eau (quantité/qualité)

- ◆ Actions phares 2021–2027 :

Amélioration des rendements des réseaux
Poursuite de la recherche en eau (nouveaux captages)

- ◆ En chiffres :

16 millions d'euros pour sécuriser l'alimentation en eau potable.
21 millions d'euros pour moderniser l'assainissement.

2. Le rôle du RPQS

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable et de l'assainissement (RPQS) a été instauré par la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Son contenu qui était auparavant défini par le décret du 6 mai 1995, a été modifié par les décrets et arrêtés du 2 mai 2007.

Le RPQS est un outil de communication entre les élus de la collectivité en charge du service et les abonnés. Il est élaboré dans un but de transparence de la gestion du service, mais aussi pour faciliter la lecture des données techniques représentant les métiers de l'eau.

Ce rapport est ensuite présenté en conseil communautaire de la communauté de communes avant le 30 septembre de l'année suivante de l'exercice concerné, puis transmis à chacune des communes adhérentes pour être présenté aux conseils municipaux avant le 31 décembre. Enfin, la collectivité est chargée de mettre à disposition le rapport aux usagers au travers de ses différents canaux de communication.

Au-delà de l'aspect règlementaire, calculer chaque année ses indicateurs, permet à la collectivité de :

- ◆ porter un regard objectif sur l'efficacité de son service,
- ◆ réfléchir au moyen d'améliorer sa performance,
- ◆ rendre compte de façon simple et transparente à ses abonnés.

Au niveau national, l'Observatoire National des Services de l'eau et de l'assainissement a été mis en place en 2006. Il recense les données des collectivités (organisation, tarifs de l'eau, performances...). Ces données sont mises à disposition sur le site www.services.eaufrance.fr.

Mode de gestion depuis trois ans

40 201 HABITANTS au 1er janv. 2021

39 392 habitants au 1er janv. 2020

+ 2.05 %



EAU POTABLE

12 922 abonnés en eau potable en régie (16 communes), contre 12 748 en 2019

3 215 abonnés en eau potable en DSP à la SAUR (4 communes)

366.99 km de réseaux en eau potable sur les 20 communes (régie et DSP)

9 sources de production d'eau dont 4 interconnectées et 28 équipements en 2020 : usines de traitement, réservoirs, châteaux d'eau, suppressieurs (25 en 2019).

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

17 904 abonnés en assainissement en régie (27 communes) contre 17 737 en 2019

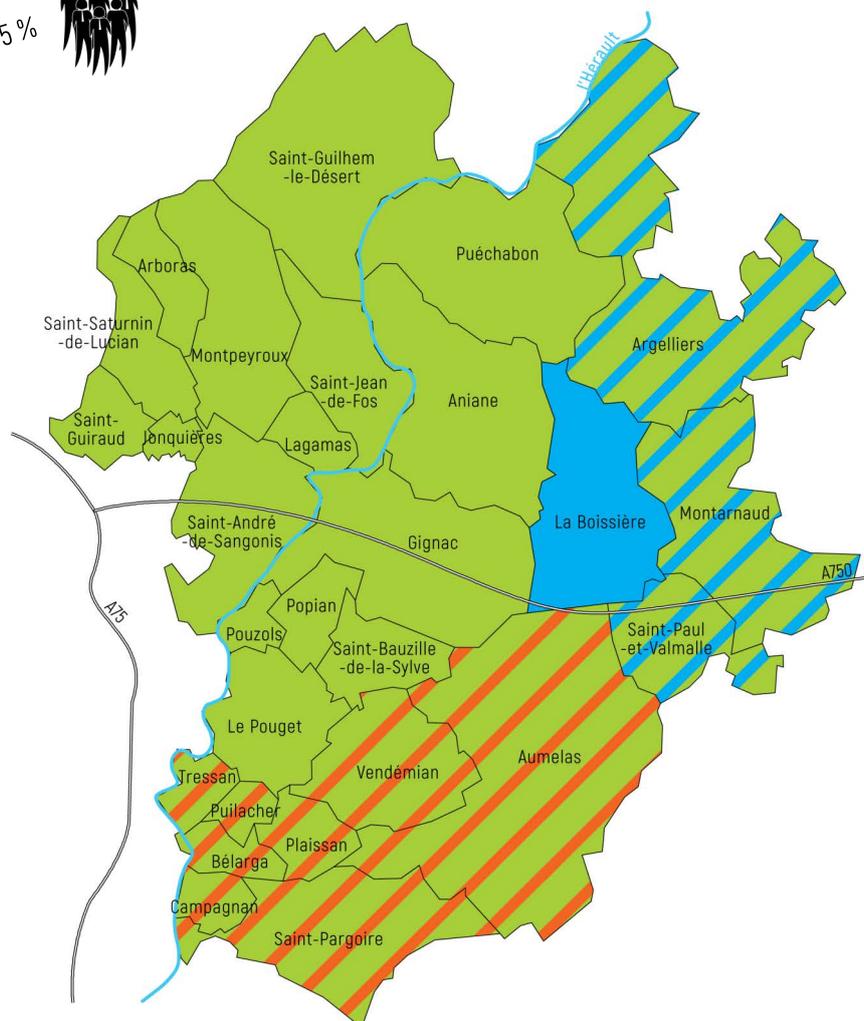
291 abonnés en assainissement en DSP à la SAUR (la Boissière)

279.79 km de réseaux en assainissement (28 communes)

34 stations d'épuration et 58 postes de relevage en 2020 (33 et 55 en 2019).

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1 637 installations autonomes en assainissement non collectif (1 627 en 2019).



 Eau et assainissement en gestion directe par la C.C.V.H. (régie intercommunale)

 Eau en gestion directe par le S.M.E.V.H. (régie) et assainissement en gestion directe par la C.C.V.H.

 Eau et assainissement en gestion par la SAUR (DSP jusqu'au 31/12/2021)

 Eau en gestion directe par la SAUR (DSP intercommunale jusqu'au 31/12/2024) et assainissement en gestion directe par la C.C.V.H.

28

Pompages, captages usines de traitement, réservoirs, châteaux d'eau

92

Stations d'épuration, postes de relevage, décanteurs, fosses.

En quelques chiffres

Service Relation clientèle :

 4 167 personnes accueillies en 2020
345 personnes accueillies /mois (fermeture du public du 17/03 au 25/05/20)

 8 049 appels téléphoniques en 2020
671 appels téléphoniques /mois (aucune fermeture annuelle)

 15 147 mails traités en 2020
1 262 mails traités /mois

 16 123 utilisateurs de l'agence en ligne en 2020
1 343 utilisateurs /mois

Nouveauté 2020—Alerte mails en cas de coupures d'eau ou de perturbations sur le réseau :

Afin de prévenir les abonnés de toutes perturbations sur le réseau, le service clientèle a proposé dès février 2020, l'envoi d'alertes mail aux abonnés ayant renseigné leur mail sur l'Agence en ligne grâce à leur création de compte.

En 2020, 201 perturbations ont eu lieu.

L'alerte mail a connu un taux d'ouverture de 56 %.

Depuis 2018, plus de 4 000 comptes créés en ligne par les abonnés.



	2018	2019	2020
Nombre de sollicitations toutes confondues (accueil, appels, mails)	24 648	27 780	28 176
Nombre de dégrèvements * instruits	84	102	178

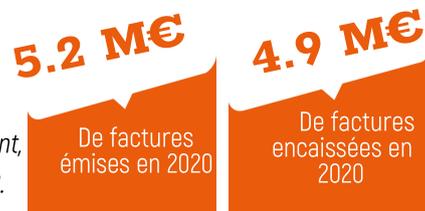
* droit au dégrèvement sur sa facture, en cas de fuites sur canalisations après compteur.

Suivi des Devis	2018	2019	2020
Nombre de devis établis (dont poses compteurs, ouvertures et fermetures branchements)	263	303	245
Nombre de nouveaux branchements posés (facturés)	48	61	125
Nombre de pose compteurs pour les lotissements déjà raccordés	72	35	24

Suivi des Participation Forfaitaire de l'Assainissement Collectif (PFAC)	2018	2019	2020
Nombre de PFAC enregistrées	105	89	78
Nombre de PFAC facturées	61	83	72

Facturation :

*Factures émises en 2020 : factures de consommation eau et assainissement, factures travaux et PFAC.



	2018	2019	2020
Nombre d'abonnés mensualisés	1 000	2 000	2 181 <i>Soit 17% des abonnés</i>



Service Exploitation :

Activités Exploitation	2018	2019	2020
DT et DICT / mois (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)	67	70	105
Nombre d'interventions / mois	120	123	190
Nombre d'interventions en astreinte / mois (horaires nuit et week-end)	792	897	1 053
Nombre de fuites sur réseau réparées (total annuel)	<i>Pas de suivi mis en place</i>	<i>Pas de suivi mis en place</i>	150
Mètres linéaires de branchements réalisés (total annuel)	<i>Pas de suivi mis en place</i>	1 915	677
Mètres linéaires de canalisations créées (total annuel)	<i>Pas de suivi mis en place</i>	420	744.5

Grandes actions en 2020 :

- ◆ Déploiement de la télégestion sur tous les sites d'eau potable et d'assainissement.
- ◆ 4 marchés publics engagés : marché hydrocurage, marché fourniture en chlore, marché travaux, marché fournitures et pièces détachées.

845

Auto-contrôles effectués par les agents pour suivre la qualité d'eau

282 tonnes

De boues évacuées des stations d'épuration vers des filières conformes

17 753

Mètres linéaires curés (réseau assainissement)

Service Stratégie :

Activités Stratégie	2018	2019	2020
Nombre d'avis d'urbanisme* / mois	61	60	50
Nombre d'avis émis pour les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) / an	4	22	2
Nombre de lotissements réceptionnés	6	11	12
Nombre de Zone d'Aménagement Concerté réceptionnés	0	2	0

*Types d'avis d'urbanisme : certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire et permis d'aménager.

Grandes actions en 2020 :

- ◆ 17 marchés engagés.
- ◆ Investigation sur le terrain pour les schémas directeurs (pose de vannes et sectorisation, test à la fumée et passage caméra).
- ◆ 2 400 mètres linéaires de réseaux renouvelés ou créés.
- ◆ Poursuites des recherches en eau (études hydrogéologiques et essais de pompe), rebouchage de forages abandonnés.
- ◆ Etude de la réhabilitation de château d'eau de St André-de-Sangonis.
- ◆ 3 215 compteurs en radio-relèves posés sur 8 communes depuis le début de la prestation (démarrée fin 2019).
- ◆ Nouvelle Station d'épuration de Vendémian.
- ◆ Bilan des contrats de Délégation de Service Public pour La Boissière. Eléments de choix des futurs modes de gestion.

PARTIE 1



Présentation générale des services

1. De grands objectifs pour gérer durablement la ressource en eau

Bilans de 2018 à 2020 :

Dès le transfert de compétence au 1^{er} janvier 2018, il avait été fixés les objectifs suivants :

Des objectifs atteints

Un prix unique de l'eau	Il a été maintenu depuis 4 ans.
La réalisation des schémas directeurs communautaires d'eau et d'assainissement	La livraison va intervenir à la fin du 1 ^{er} semestre 2021.
La finalisation des chantiers initiés par les communes	En 2021, les premiers chantiers propres à la CCVH vont démarrer avec des opérations de résorption des fuites par anticipation des schémas directeurs communautaires.
Le déploiement de la radio relève et la maîtrise de la pyramide des âges des compteurs.	50% de la campagne de pose a été réalisée et devrait se terminer fin 2021.
La mise en place d'une supervision.	Déjà opérationnelle, elle va s'affiner en 2021.

Objectifs à partir de 2021 :

En 2021, le premier semestre va permettre :

- ◆ La livraison des schémas directeurs communautaires.
- ◆ La livraison des statistiques sur le profil des abonnés de la régie.

Au second semestre, à partir des ces éléments, la prospective financière sera calibrée à l'échelle du mandat, ce qui ouvrira le débat sur le prix de l'eau et d'éventuelles déclinaisons sociales.

L'écriture de la programmation pluriannuelle d'investissement à l'échelle du mandat va prendre en compte les conclusions des schémas directeurs communautaires, avec notamment :

En eau potable :

- ◆ La résorption des fuites et le renouvellement des canalisations.
- ◆ La réhabilitation des infrastructures d'eau potable.
- ◆ La poursuite de la sectorisation et la remontée d'informations par la supervision pour améliorer notre activité.
- ◆ La recherche d'eau pour garantir une ressource durable et se déconnecter du fleuve Hérault pour une meilleure flexibilité face aux changements climatiques.

En Assainissement :

- ◆ Réhabiliter les réseaux d'assainissement et limiter les eaux claires parasites.
- ◆ Reconstruire ou agrandir les stations d'épuration d'Aniane, Puéchabon, St Jean-de-Fos, Arboras, La Boissière.
- ◆ Planifier le curage des lagunes et le plan d'épandage des boues.
- ◆ Ecrire le zonage d'assainissement en lien avec les documents d'urbanisme.
- ◆ Innover sur des process de traitement, de suivi et de filières de valorisation.

2. Le prix du service de l'eau

Prix du service :

La ressource en eau elle-même est gratuite, car, patrimoine de la nation, elle n'appartient à personne. Mais disposer d'une eau courante et potable partout et à tout moment relève d'un service qui a un coût.

L'eau est une ressource locale qui est produite et distribuée à l'échelle d'un territoire. C'est la raison pour laquelle chaque gestionnaire vote un prix de l'eau en fonction des investissements à faire et de la gestion de cette ressource.

Lorsqu'un abonné s'acquitte de sa facture d'eau, il paie ainsi les nombreux services nécessaires à la mise à disposition d'une eau potable puis au traitement des eaux rejetées dans le milieu naturel.



Prix moyen total du service de l'eau * (eau + assainissement)	Le m ³ en € TTC
Au niveau national	2.50 à 6.20 €
Au niveau régional (Occitanie)	3.70 à 4 €
Sur le territoire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault	3.25 €



* source eaufrance.fr, données 2017.

Part de l'eau dans la consommation des ménages :

L'eau du robinet c'est 0.9 % du budget des ménages, à comparer avec les 4.1 % de téléphonie et les 2.5 % pour l'électricité et le gaz (source Oieau 2017).



0.9 %

Quant à la consommation d'eau, les habitants de la vallée de l'Hérault consomment en moyenne 57 m³ par an et par habitant en 2020 contre 54 m³ en 2019.



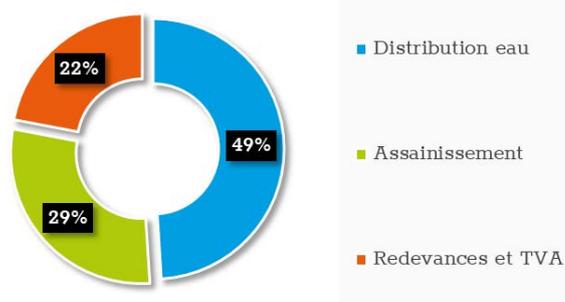
57 m³

Décomposition d'une facture :

En régie, comme en délégation, c'est le gestionnaire qui fixe le prix (la part communautaire plus exactement) ; la TVA et les redevances sont définies respectivement par l'Etat et l'Agence de l'eau.

Pour les communes en délégation, il y a une part délégataire qui varie selon une formule d'indexation inscrite dans le contrat.

Décomposition d'une facture type 120m³ en 2020



Cf. décomposition des parts eau et assainissement aux pages 29 et 46.

En annexes : Les factures type de 120m³.



3. Derrière un service : des hommes et des femmes

Les missions du service

La direction de l'eau est composée de **41 agents répartis en 3 services** (exploitation, stratégie et relation clientèle) et **1 cellule direction**.

La gouvernance se traduit par des ateliers composés d'élus, de conseils d'exploitations mensuels en vue de présenter et d'échanger sur les projets, qui sont ensuite délibérés en conseil communautaire.

Missions de la cellule direction :

La mise en place d'une démarche qualité avec la rédaction d'un guide des procédures.

La coordination administrative des dossiers (appuis administratifs aux services, administration de la gestion électronique des courriers) et la préparation des conseils d'exploitation.

La direction	Le service exploitation	Le service Stratégie	Le service Relation clientèle
1 directeur 1 assistante de direction 1 responsable qualité	-1 responsable de service -1 adjoint, 1 assistante -2 agents infra AEP -4 agents Assainissement -5 agents Réseaux -5 agents Travaux -2 électromécaniciens -1 agent spanc	-1 responsable de service -2 chefs de projets -1 contrôleur de travaux -1 chargé de convention et suivi du délégataire -1 chargé de la ressource en eau -1 chargé Gemapi	-1 responsable de service -1 adjointe—régisseuse -4 chargées de clientèle -1 chargée de l'information et du présent RPQS

Le service exploitation :

La protection de 9 sites de production (16 communes),

La gestion de 28 équipements d'eau potable (usine d'eau potable, château d'eau, réservoir),

Les travaux d'extension et de renouvellement des canalisations d'eau potable, des branchements et des compteurs,

Les réparations sur réseaux jusqu'au compteur de l'abonné,

La gestion et l'entretien des 34 stations d'épurations et des 58 postes de relevage,

L'intervention de curage préventif et curatif sur les réseaux d'assainissement,

Le suivi des données d'auto-surveillance des 6 stations d'épuration supérieures à 2 000 Equivalent Habitant (EqH),

Le service stratégie :

Pilote les schémas directeurs,

Maîtrise les investissements au travers du Plan Pluriannuel d'Investissement,

Centralise la connaissance des enjeux liés à l'eau pouvant avoir des conséquences sur le développement des communes ; il est l'interlocuteur pour les questions d'urbanisme.

Le service relation clientèle :

L'accueil et le suivi des abonnés, la facturation, la régie de recettes, l'agence en ligne et l'information aux abonnés,

La production d'indicateurs sur l'état des services et le suivi des indicateurs de performance règlementaires pour la rédaction du présent rapport.

8

Ateliers avec
groupe d'élus

9

Conseils
d'exploitation

90

Délibérations
En Conseil
communautaire

4. Des missions déléguées

Délégation de service public

Le service des eaux a repris les contrats de la SAUR au moment du transfert de compétence en 2018, pour les 4 communes situées à l'est du territoire : La Boissière, Argelliers, Montarnaud et St-Paul-et-Valmalle.

Pour La Boissière : la Délégation de Service Public est fixée jusqu'au 31/12/2021. L'année 2020 a vu la réalisation d'un audit externe sur l'exploitation du service par le Délégué. Cette étude a permis d'éclairer les élus sur le futur mode de gestion à savoir la Régie, choix acté par la délibération du Conseil Communautaire du 16 novembre 2020. L'année 2020 a également permis de commencer la période de transition (remise de document, inventaire contradictoire) afin d'assurer une continuité de service à l'issue du contrat.

Pour Argelliers, Montarnaud et St-Paul-et-Valmalle : la délégation est fixée jusqu'au 31/12/2024. L'avenant avec la SAUR et la CCGPSL, relatif à la répartition des obligations et responsabilités de chacune des parties signataires au contrat, est entré en vigueur le 26 février 2020. Il a ainsi pu initier la mise en place d'un comité de pilotage territorial semestriel rassemblant les élus de la CCVH concernés, le service des eaux et la SAUR. Ce mode de réunion permet de rendre compte de l'activité du délégué et d'envisager collégalement les perspectives à venir.

Les missions en eau potable confiées à la SAUR pour ces 4 communes sont :

- ◆ L'exploitation des installations d'eau potable (production, traitement, stockage),
- ◆ L'exploitation du réseau de distribution et des branchements,
- ◆ La gestion de la clientèle et facturation aux abonnés (facture unique en eau et assainissement),
- ◆ La réalisation des travaux : branchements neufs, renouvellement des branchements plomb et des compteurs, renouvellements des équipements et forages.

La mission en assainissement confiée à la SAUR concerne :

- ◆ Les 4 stations d'épurations de la Boissière, ainsi que la gestion des réseaux et de la relation clientèle comme pour l'eau.

Le délégué produit un rapport annuel d'activité, transmis au service des eaux en mai de l'année N+1. Ces données sont ensuite intégrées dans ce présent rapport.

Partenariat avec le SMEVH

En février 2018, le Conseil communautaire a approuvé la mise en place d'un guichet unique de l'eau et de l'assainissement pour les 8 communes dont la gestion de l'eau était assurée en régie par le Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault (SMEVH) et celle de l'assainissement par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault. L'objectif de cette convention était de simplifier les démarches auprès des habitants d'Aumelas, Bêlarga, Campagnan, Plaissan, Puilacher, St Pargoire, Tressan et Vendémian qui peuvent s'adresser au SMEVH, interlocuteur unique pour toutes questions concernant leur contrat et leur facturation (prestation de facturation assainissement). La convention est reconduite en 2019 et en 2020.

Convention vente/achat d'eau

Historiquement gérée par le syndicat du Pic Baudille, l'unité de distribution de Rabieux, qui concerne St Félix-de-Lodez et Ceyras, et l'unité de distribution du Carons, qui concerne St Saturnin-de-Lucian, St Guiraud et Jonquières sont interconnectées.

Une convention est établie pour assurer la continuité du service de l'eau aux usagers. Elle définit les modes opératoires sur le terrain et détermine le calcul des volumes d'eau qui peuvent transiter dans les deux sens.

En 2020, c'est 25 043 m³ de l'unité du Carons qui ont contribué à l'alimentation en eau de la Communauté de Communes du Clermontois (contre 24 846 m³ en 2019).

4

Communes en
délégation de
service public

8

Communes en
guichet unique
au SMEVH

5. Crise sanitaire liée à la COVID –19 : impacts sur les services

Le service clientèle :

Le service a dû s'adapter dès le 17 mars 2020 à la crise sanitaire liée à la COVID-19 en assurant au mieux la continuité du service public. Ouvert au public du lundi au vendredi de 8h à 13h mais assurant un accueil téléphonique de 8h à 17h en temps normal, il a fallu proposer aux abonnés de nouvelles façons d'échanger pour répondre au mieux aux demandes.

Adaptation des chargés de clientèle :

- ◆ Les agents ont travaillé à distance depuis leur domicile en assurant à tour de rôle la permanence téléphonique et ce jusqu'au 11 mai 2020. Les interventions sur les réseaux d'eau potable ou d'assainissement ont toujours été assurées.
- ◆ La réouverture au public a été effective le 25 mai 2020, permettant à l'équipe un retour progressif au bureau et une mise en place d'un accueil provisoire en rez-de-chaussée de l'immeuble.
- ◆ Un agent en renfort est venu accueillir les abonnés au rez-de-chaussée, avec une file d'attente en extérieur afin de filtrer la venue des abonnés, les incitant à utiliser les moyens mis à leur disposition pour le dépôt des documents (boîte aux lettres, agence en ligne, mails).
- ◆ Un système de RDV a été proposé les après-midis notamment pour les questions des devis.



Adaptation des services proposés aux abonnés :

- ◆ L'accueil téléphonique n'a jamais cessé pendant cette période de confinement.
- ◆ Les demandes de devis et les RDV pour le SPANC ont été les deux seules activités mises en sommeil pendant le confinement, ainsi que les coupures d'eau et les tests à la fumée dans le cadre des Schémas Directeurs.
- ◆ Le calendrier de facturation a été légèrement décalé pour certaines communes (St André-de-Sangonis notamment) ce qui a entraîné la réception des factures chez les abonnés avec un peu de retard ; cependant la facturation du 1^{er} semestre 2020 s'est effectuée pour toutes les communes au 1^{er} semestre ce qui a permis un cycle de facturation normal sur l'année complète.



Adaptation de la régie financière :

Conscient des difficultés financières que la crise sanitaire a pu engendrer pour certains abonnés, le service clientèle a été attentif à :

- ◆ Assouplir les délais d'encaissement,
- ◆ Proposer des règlements en plusieurs fois, voire la mise en place de la mensualisation.

Les modes de paiement à distance ont été privilégiés (CB par agence en ligne, TIP). L'année 2020 a été un vrai défi, car les agents du service clientèle ont dû assurer leur mission en télétravail à tour de rôle tout en assurant la continuité du service public et notamment l'accueil physique du public. Cette organisation a perduré jusqu'à la fin de l'année 2020.

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Le service exploitation :

Le service exploitation, afin de limiter au maximum le contact entre les agents, a **adapté ses horaires de travail en échelonnant les arrivées et les départs**, afin que les différentes unités du service se croisent le moins possible. Une attention particulière a été portée sur l'approvisionnement en gel hydro-alcoolique et en masques FFP2 et chirurgicaux, en adaptant le nombre et le type de masque en fonction des besoins de chaque unité.

Le service exploitation a été en présentiel pendant toute la durée du confinement et le service d'astreinte a été assuré normalement. Ce, afin d'assurer la continuité du service public et de rendre un service de qualité aux abonnés malgré l'impact de la crise sanitaire.



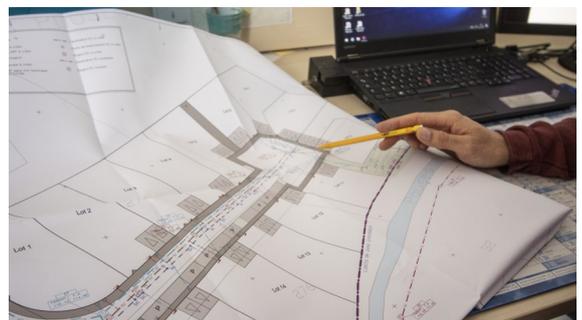
Le service stratégie :

La pandémie qui a touché le pays a grandement impacté le quotidien des personnes et l'économie en général. Les travaux publics n'ont pas été épargnés.

Le service des eaux a connu **un arrêt de l'activité des travaux physiques dans les premiers temps avant l'adaptation aux nouvelles modalités sanitaires.** Cela a impliqué pour les collectivités et les entreprises de **se répartir les coûts nouveaux des plus-values liées à l'épidémie de COVID19** comprenant notamment les protocoles sanitaires, les pertes de cadence, les EPI... Presque trois mois de retard ont été constatés sur les opérations en phase travaux.

Le télétravail a très rapidement été mis en place à la collectivité. Durant la **période de confinement**, le service stratégie s'est concentré sur les prestations intellectuelles, les études de projets nouveaux, la préparation de nouvelles consultations travaux, la mise en place d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre réseaux.

Le service a su s'adapter en maintenant son activité afin de contribuer à la relance de l'activité économique au déconfinement.



PARTIE 2



Eau potable

1. Population et abonnés desservis

D101.0

Une démographie en progression

Le service des eaux dessert au total au 1er janv. 2021 :

◆ 32 242 habitants sur 20 communes :
25 031 habitants sur les 16 communes en régie,
7 211 habitants sur les 4 communes en DSP.

◆ 16 137 abonnés sur 20 communes :
12 922 abonnés sur les 16 communes en régie,
3 215 abonnés sur les 4 communes en DSP.

On appelle « abonnés » ceux qui sont redevables à l'Agence de l'eau, de la redevance pour la « Pollution de l'eau d'origine domestique » et de la redevance sur le « Prélèvement sur la ressource en eau ».

Des déplacements au sein même du territoire

Le nombre d'abonnés augmente chaque année. De plus, il faut prendre en compte le nombre de contrats d'abonnement modifiés par an, c'est ce que l'on appelle **des mutations**. Cela correspond aux nombres d'ouvertures et de fermetures de compteurs, mis en place à chaque changement d'occupant d'un logement (locataire, propriétaire).

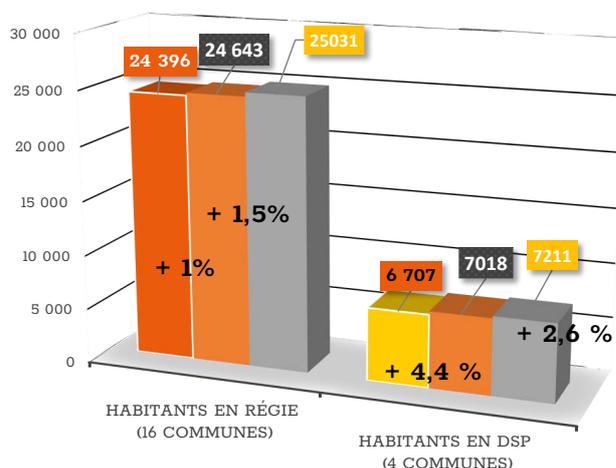
Le nombre de mutation sur le territoire est très important. En 2020, on en compte 1 125 (1 215 en 2019), ce qui correspond à 9.5 % des abonnés. Chaque changement nécessite la mise à jour des contrats, le suivi des index des compteurs lors des changements d'occupant, la facture de résiliation de contrat, l'ouverture d'un nouveau contrat sur ce même compteur.

En annexe répartition par commune des abonnés.

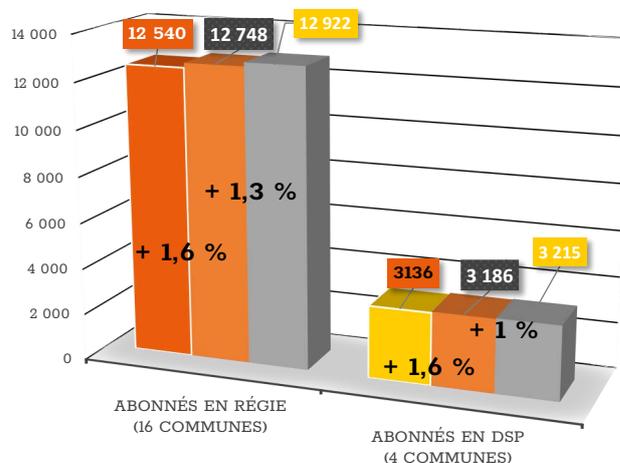
1 125

Mutations
(demandes fermeture
ou ouverture d'un
compteur)

Evolution du nombre d'habitants
entre 2018 et 2020



Evolution du nombre d'abonnés en eau potable
entre 2018 et 2020



P155.1

Taux de réclamation :

41 réclamations et 98 demandes de dégrèvement en eau potable ont été reçues en 2020 pour les 16 communes en régie. Le taux de réclamation de la régie est de 1 % par rapport au nombre d'abonnés. Celui des 3 communes en DSP est de 0.15 % (4 réclamations) et celui de La Boissière est de 0.6 % (3 réclamations).

2. Ressources sur le territoire

9 sites de production :

En Vallée de l'Hérault, 9 sites permettent d'assurer la production d'eau potable. Ils sont principalement alimentés par des nappes souterraines.

2 forages dans les nappes d'accompagnement du fleuve Hérault :

- ◆ Le puits de l'Aumède alimente Le Pouget (nappe alluviale)
- ◆ La source Le Pont alimente St-André-de-Sangonis.

4 zones de forages dans le karst :

- ◆ Les forages du Drac alimentent Montpeyroux, Lagamas, Arboras et St-Jean-de-Fos
- ◆ Les forages du Carons alimentent St-Saturnin, St-Guiraud et Jonquières
- ◆ Les forages de la Combe Salinière alimentent les communes de Gignac et d'Aniane (depuis février 2019).
- ◆ Le forage du Stade alimente la commune de Pouzols.

3 exploitations de résurgences dans le karst :

- ◆ La source Le Pesquier à St-Bauzille-de-la-Sylve alimente St-Bauzille et Popian
- ◆ La source du Bout du Monde alimente St-Guilhem-le-Désert
- ◆ La source Labide Frontfroide à Argelliers alimente la commune de Puéchabon.



P108.3

Indice de protection :

Toutes les ressources sont dotées d'un périmètre de protection, selon le Code de la Santé Publique, afin d'être protégées des pollutions et contaminations, diffuses ou accidentelles. En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est attribué à chaque source selon un barème spécifique, et ce chaque année selon l'évolution.

En 2020, les deux sources prioritaires qui n'étaient pas auparavant protégées sont les sources du Bout du Monde et des Puits de l'Aumède.

Leur indice de protection en 2020 est de 20 % (études environnementales et hydrogéologiques ont été engagées et sont toujours en cours pour définir les protections à mettre en place).

Les autres sites de production ont un indice en moyenne à 60 % (arrêté préfectoral).

En annexe la liste des Déclarations d'Utilité Publique.

Le saviez-vous ?

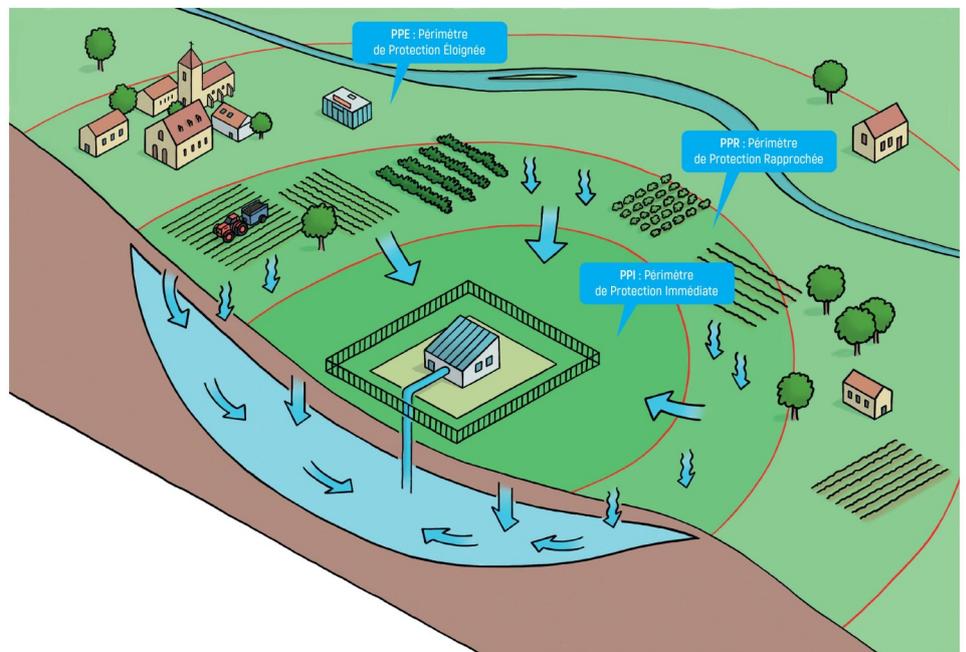


Qu'est-ce qu'un périmètre de protection ?

L'eau distribuée au robinet est soumise à des normes de qualité stricte. Afin de minimiser les risques de pollution, les captages d'eau sont protégés par 3 types de périmètres. Le **périmètre de protection immédiate (PPI)** est matérialisé par une clôture : toute activité y est interdite en dehors des interventions propres à l'exploitation du site. Le **périmètre de protection rapprochée (PPR)** dont la taille est variable est, quant à lui, matérialisé sur une carte du cadastre. En effet, au sein de ce périmètre les **activités sont réglementées**. Certaines activités pourront être interdites comme par exemple l'implantation d'une déchetterie. Les installations d'assainissement non collectif ou les forages de particuliers seront tout particulièrement surveillés et mis en conformité le cas échéant.

Ces périmètres visent avant tout à protéger les captages de pollutions dites « ponctuelles » comme par exemple le déversement d'une cuve de fioul sur la chaussée. Mais depuis quelques années, des pollutions émergentes viennent complexifier le suivi qualité des exploitants.

En effet, la présence récurrente de pesticides ou de nitrates, engendrant des pollutions « diffuses » dans les ressources en eau a nécessité la mise en œuvre de démarches complémentaires de protection voire de reconquête de la qualité des ressources en eau.



Engagés dans un programme de préservation des ressources en eau :

Le captage de la commune de Le Pouget a été classé « captage prioritaire ». Dès lors, depuis 2015, la commune et la Communauté de communes se sont engagées dans un programme de préservation des ressources en eau exploitée sur cette commune. La commune a ainsi éradiqué tout usage de pesticides pour assurer l'entretien des espaces publics.

Les viticulteurs de la zone bénéficient d'un accompagnement technique adaptés afin d'optimiser et réduire l'usage des désherbants. La Communauté de communes a également acheté une parcelle de vigne située à proximité directe des forages. Cette parcelle a été louée à un viticulteur cultivant en agriculture biologique. Le projet est ambitieux et porte aujourd'hui ses fruits puisque aucun dépassement des normes de qualité n'a été enregistré depuis début 2019.

3. La recherche en eau

Une opération stratégique :

L'accroissement de la population nécessite d'anticiper et d'augmenter les volumes de production et parfois de compléter l'apport d'eau par de nouvelles ressources.

La recherche en eau est une opération stratégique pour le territoire. Elle consiste principalement à **sécuriser, substituer ou compléter** une ressource.

- ♦ La **sécurisation** vise à diversifier la ressource. Elle permet aussi de jongler d'une ressource à une autre en cas de pollution de l'une d'entre elle, ou en cas de pénurie d'eau.
- ♦ La **recherche en eau en vue d'une substitution** vise à abandonner une ressource généralement difficilement « protégeable » ou difficile à exploiter, si elle est de mauvaise qualité ou en faible quantité par exemple.

Avoir accès à de nouvelles ressources sur notre territoire est essentiel, tout comme la réduction des fuites est primordiale pour préserver la quantité d'eau disponible.



Etude menée en 2020 à Le Pouget :

Préalablement à la réalisation des nouveaux captages de la commune de Le Pouget, une étude de géophysique a été réalisée en 2020 sur le site des futurs fo-



rages. Ces ouvrages seront implantés dans les alluvions de l'Hérault afin de capter la nappe phréatique « d'accompagnement » du fleuve.

Cette nappe phréatique circule préférentiellement dans les paléochenaux c'est-à-dire les anciens lits du cours d'eau. L'étude de géophysique s'appuie sur une méthode électrique visant à mesurer la capacité des couches du sol à transmettre l'électricité. Cette technique permet ainsi d'identifier les différentes formations géologiques et dans ce cas précis de localiser les zones d'alluvions les plus favorables pour implanter les forages.



Etude menée en 2020 à Aniane au forage dit « Les Mattes » :

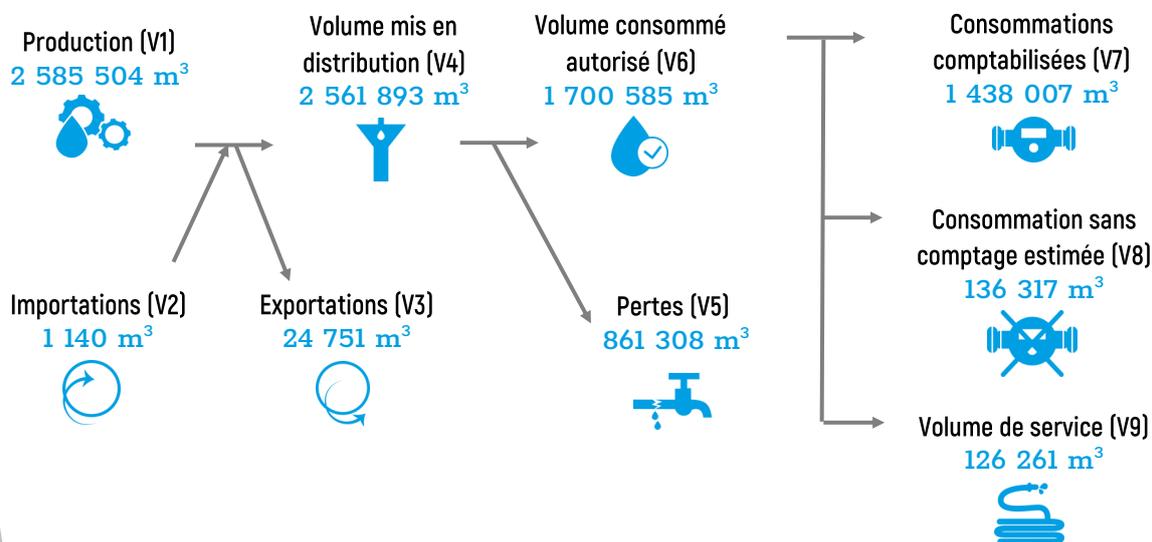
Préalablement à la mise en service d'un forage, celui-ci doit encore faire l'objet d'essais et d'étude afin de confirmer l'intérêt technico-économique du projet. Le forage dit « des Mattes » à Aniane, réalisé en 2019 avec l'accompagnement du Département de l'Hérault, a donc fait l'objet en 2020 d'investigations complémentaires visant à suivre l'évolution de la qualité des eaux en condition simulée d'exploitation.

En effet dans les calcaires les eaux circulent rapidement lors des événements pluvieux et ont ainsi tendance à emporter les particules de matières responsables de la turbidité (trouble de l'eau) des eaux. Ce paramètre peut parfois rendre l'eau impropre à la consommation à moins de disposer d'une unité de traitement capable de limiter « cette pollution ». Ces études préalables sont indispensables afin d'éviter de nouvelles opérations de distribution d'eau comme l'ont déjà vécu, les habitants de ce village.



4. Circuit de distribution d'eau

Circuit de distribution de l'eau pour les 16 communes en régie intercommunale :



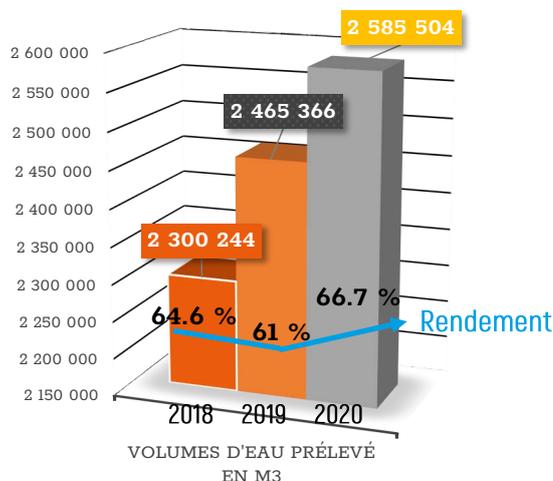
P104.3

Le rendement moyen consolidé du territoire en 2020 est de 66.7 % (61% en 2019 et 64.6 % en 2018).

Le rendement c'est la différence en pourcentage entre le volume d'eau utilisé et le volume prélevé au captage.

En annexe, évolution des volumes et rendement par commune.

Evolution du rendement moyen de 2018 à 2020



L'impact de la sectorisation et du renouvellement des compteurs en radio-relèves sur le rendement :

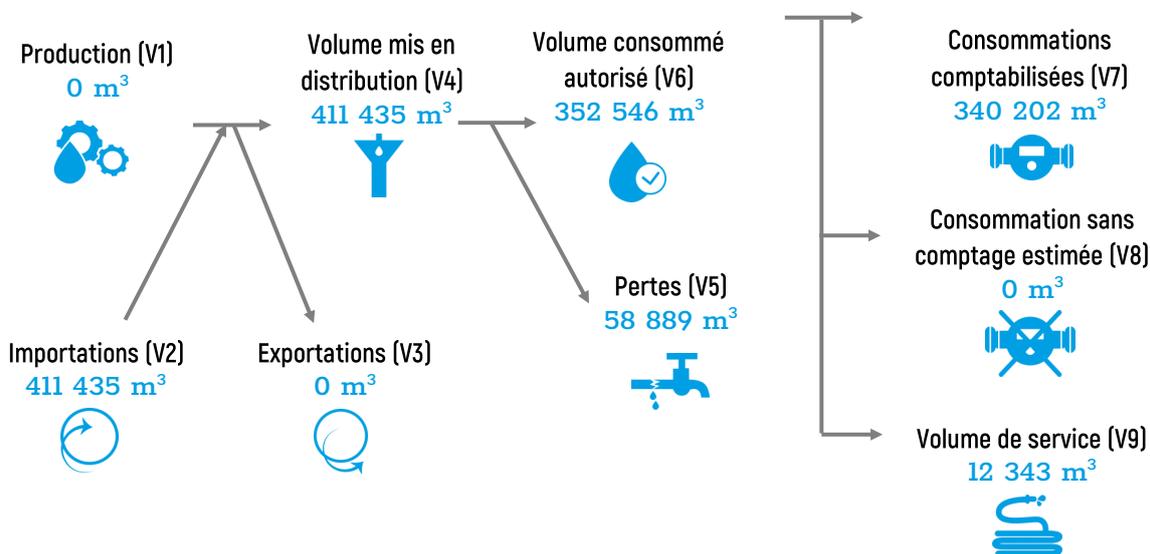
Le renouvellement du parc compteurs par de la radio-relève est l'une des actions qui va permettre d'améliorer le rendement sur le territoire et d'optimiser l'action des techniciens pour identifier et réparer les fuites plus rapidement. Depuis fin 2019 jusqu'à fin 2020, 3 252 compteurs d'abonnés ont été changés en compteurs radio-relève, avec pour objectif d'en poser plus de 8 000 d'ici fin 2021 (fin de la prestation).

En parallèle, toute la campagne de sectorisation, qui consiste à sectoriser le réseau par tronçon, va permettre de mieux localiser les volumes d'eau passés par quartier sur chacune des communes.

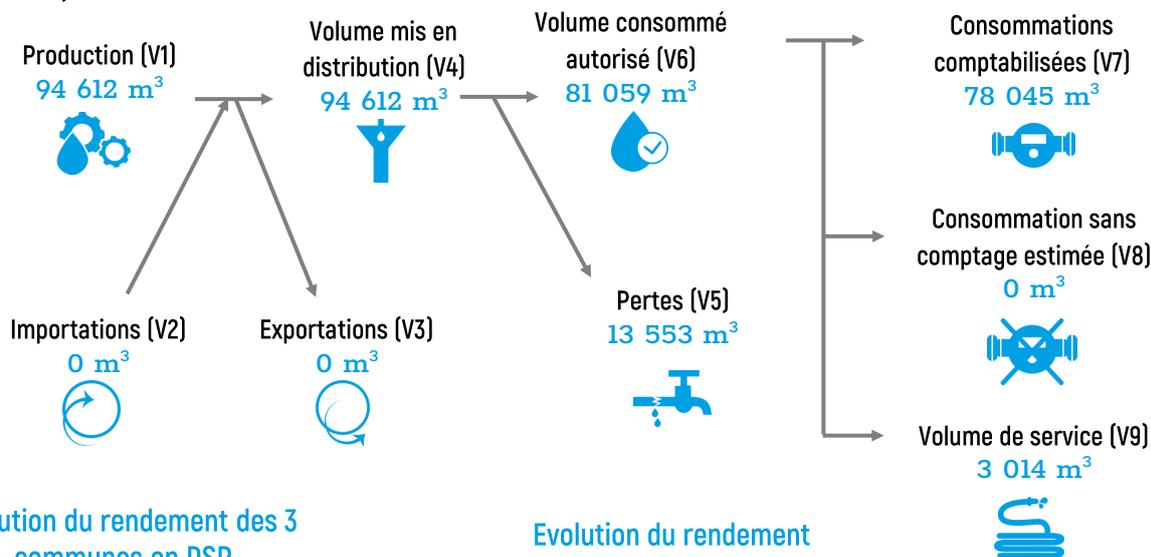
En 2020, plus d'une centaine de vannes ont été changées ou ajoutées, une vingtaine de compteurs de sectorisation et une vingtaine de débitmètres sont été posés.



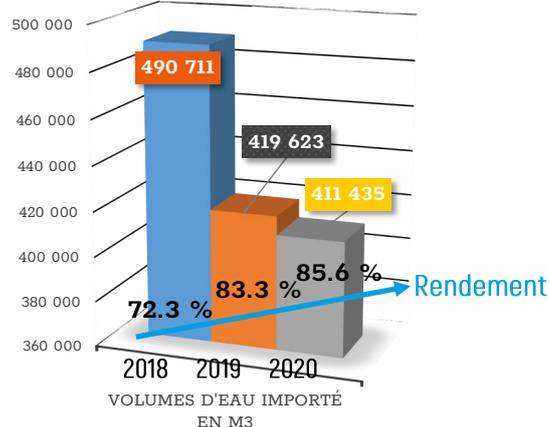
Circuit de distribution de l'eau en 2020 pour les 3 communes en DSP soit St-Paul-et-Valmalle, Montarnaud et Argelliers (données SAUR):



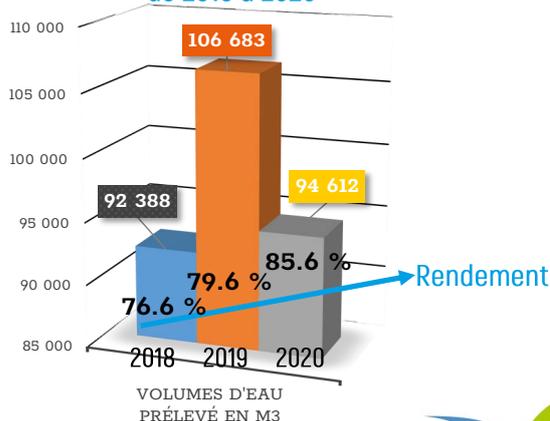
Circuit de distribution de l'eau en 2020 pour la commune de La Boissière en DSP (données SAUR) :



Evolution du rendement des 3 communes en DSP de 2018 à 2020



Evolution du rendement de La Boissière en DSP de 2018 à 2020



5. Indicateurs de performance

P103.2

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP)

A ce jour, les informations topographiques du réseau sont relevées et saisies sur le SIG (système d'information géographique). Les interventions du service exploitation sont aussi localisées sur un plan d'ensemble et répertoriées en version informatique.

Cet indice (sous forme de points) permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution, en terme de diamètre de tuyaux, de date de pose des tronçons, de localisation des branchements, au travers d'une quinzaine de questions qui permettent d'obtenir jusqu'à 120 points. En 2020, le bureau d'études mandaté pour la réalisation des schémas directeurs a fourni une mise à jour de toutes ces données, faisant ainsi évoluer l'ICGP de la plupart des communes.

L'ICGP moyen sur le territoire est de 112, variant de 110 à 120 points, selon les communes (97 en 2019 ; 70 en 2018).

L'ICGP pour les 3 communes en DSP est de 110 points et pour la Boissière de 105 points (données Otéis pour les 16 communes en régie et les 4 en DSP).

P105.3

Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

En 2020, l'ILVNC moyen sur le territoire est de 8.1 m³/j/km (11.28 en 2019 ; 11.24 en 2018). L'ILVNC pour les 3 communes en DSP est de 2.77 m³/j/km et de 2.46 pour la Boissière (données SAUR pour les 4 communes en DSP).

111 m³

Consommation moyenne par contrat d'abonnement

57 m³

Consommation moyenne par habitant

46.7

Densité linéaire d'abonnés (nb d'abonnés par km de réseau hors branchement)

P106.3

Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés. Le territoire est considéré comme « semi-urbain ». L'ILP moyen sur le territoire en 2020 est de 6.4 m³/j/km, variant de 0.05 à 19.2 selon les communes (10 en 2019 ; 9.79 en 2018). L'ILP pour les 3 communes en DSP est de 2.29 (2.78 en 2019) et de 2.01 pour la Boissière (3.14 en 2019) (données SAUR pour les 4 communes en DSP).

Les ILP les plus élevés sont également corrélés avec des volumes de perte importants. Cette corrélation s'explique par un plus grand nombre de raccordements qui multiplient les risques de pertes d'eau. Cependant, on ne peut pas associer les services très urbains à de mauvaises performances. En effet, ces services ont généralement un indice linéaire de pertes très fort mais un rendement plutôt élevé. Il faut donc analyser ces deux indicateurs avant de tirer des conclusions sur l'état du réseau et porter un regard sur chaque commune du territoire de la vallée de l'Hérault.

Le schéma directeur va livrer une analyse précise par quartier pour chaque commune. Des campagnes de recherches fines de fuites, combinées avec des réparations immédiates, permettront de réduire et de conserver d'atteindre un ILP faible.

Valeur de référence nationale de l'ILP	Milieu Rural < à 25 abonnés/km	Milieu Semi-urbain < à 50 abonnés/km	Milieu Urbain > à 50 abonnés/km
Bon	< 1.5	< 3	< 7
Acceptable	1.5 à 2.5	3 à 5	7 à 10
Médiocre	2.5 à 4	5 à 8	10 à 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

Source : étude du SMEGREG

6. La qualité de l'eau

P101.1

	Nombre de prélèvements En 2020	Dont conformes	Taux de conformité bactériologique 2020	Taux de conformité bactériologique 2019
Communes en Régie (analyses par ARS)	167	154	90.3 %	98.4 %
Communes en Régie (analyses en autocontrôle)	839	839	100 %	100 %
Communes en DSP (analyses par ARS)	33	28	80.6 %	100 %

P101.2

	Nombre de prélèvements En 2020	Dont conformes	Taux de conformité physico-chimiques 2020	Taux de conformité physico-chimiques 2019
Communes en Régie (analyses par ARS)	180	153	92.4 %	93.9 %
Communes en Régie (analyses en autocontrôle)	845	845	100 %	100 %
Communes en DSP (analyses par ARS)	39	39	100 %	100 %

Analyses réglementaires :

L'Agence Régionale de Santé est responsable des prélèvements et des analyses réalisées par des laboratoires agréés (Carso), de la source, à la production et à la distribution de l'eau.

En 2020, les différentes sources du territoire se caractérisent par une eau de très bonne qualité.

La réglementation prévoit 5 groupes de paramètres qui sont mesurés pour qualifier l'eau brute (avant traitement) et l'eau distribuée (après traitement) :

- ◆ La qualité organoleptique (couleur, odeur, saveur) ;
- ◆ Les paramètres physico-chimiques (pH, température, chlorures, sulfates) ;
- ◆ Les substances indésirables (nitrates, nitrites, pesticides) ;
- ◆ Les substances toxiques (arsenic, plomb, hydrocarbures) ;
- ◆ Les paramètres microbiologiques (bactéries et virus).

Les prélèvements sont effectués du captage jusqu'au robinet de l'abonné, environ une à plusieurs fois par mois selon la taille des communes.

Les Bilans 2020 de l'ARS disponibles sur l'agence en ligne, ainsi que les analyses mensuelles par commune ([lien vers le site du Ministère de la santé](#)).



Aucun dépassement en pesticides sur le territoire depuis 3 ans :

Les efforts menés par les acteurs locaux sur la thématique de réductions de pesticides sur certains secteurs géographiques sensibles, ont porté leur fruit, puisque depuis 2018, selon les résultats d'analyses de l'ARS, aucun dépassement n'a eu lieu.

A noter, la limite de qualité de la somme des pesticides est fixée à 0.50 µg/l et comprend l'analyse de plus de 200 paramètres physico-chimiques. La limite d'une molécule est quant à elle fixée à 0.10 µg/l.



Dépassements bactériologiques :

- ◆ **Aniane** : 2 dépassements sur 23 analyses au sujet de la température de l'eau le 11/08/2021 (26.2° au lieu de 25° maxi).
- ◆ **Lagamas** : 1 dépassement sur 2 analyses au sujet de la température de l'eau le 11/08/2021 (27.5° au lieu de 25° maxi).
- ◆ **Puéchabon** : 2 dépassements sur 13 analyses, en bactéries coliformes le 06/03/20 (résultat à 260 UFC/100ml au lieu de 0, qui est la limite autorisée par l'ARS en eau distribuée) et en turbidité le 02/10/20 (2.1 NFU au lieu de 2).
- ◆ **St André-de-Sangonis** : 1 dépassement sur 23 analyses au sujet de la température de l'eau le 18/08/20 (26.4° au lieu de 25° maxi).
- ◆ **St Guilhem-le-Désert** : 1 dépassement sur 12 analyses en bactéries coliformes le 05/05/20 (résultat à 43 UFC/100ml au lieu de 0, qui est la limite autorisée par l'ARS en eau distribuée).
- ◆ **St Jean-de-Fos** : 1 dépassement sur 10 analyses au sujet de la température de l'eau le 03/08/20 (26.7° au lieu de 25° maxi).
- ◆ **St Saturnin-de-Lucian** : 1 dépassement sur 6 analyses au sujet de la température de l'eau le 11/08/20 (25.4° au lieu de 25° maxi).

Dépassements physico-chimiques :

- ◆ **Pouzols** : 22 dépassements en fer total au niveau du forage du Stade à Pouzols et du réservoir sur un total de 27 analyses, mais qui ne remettent pas en cause le niveau de potabilité de la source de la commune. Ce sont bien des dépassements et non des non conformités, selon l'ARS.

Le service exploitation a lancé une Maîtrise d'Œuvre afin de démarrer un marché public pour la modification et l'amélioration de l'Usine de traitement en place à Pouzols. Les travaux devraient débuter début 2022 et permettront de régler ces dépassements en fer.

Analyses en autocontrôle :

Au-delà du contrôle sanitaire réglementaire réalisé par le laboratoire agréé par l'ARS, les agents du service exploitation effectuent chaque semaine des analyses de chlore libre, de chlore total et de turbidité, grâce à des appareils portatifs, sur tous les captages et les points de départ de distribution.

100 % de ces analyses de chlore et de turbidité ont été conformes en 2020 au moment des prélèvements.





En quoi consiste le Métier d'électro-mécanicien?

Les missions :

L'unité électromécanique se compose de 2 agents et a pour mission la surveillance et la maintenance des équipements électromécaniques à la fois sur les ouvrages d'eau potable, mais aussi d'assainissement sur tout le territoire.

La mission consiste aussi à vérifier le bon fonctionnement des équipements électroniques à la programmation des automates, au remplacement des pièces défectueuses. Ils travaillent en étroite collaboration avec les agents des infrastructures des sites.



La supervision déployée :

En 2020, la supervision (soit le suivi informatique et à distance des sites) a été déployée sur presque tous les sites. Le déploiement va continuer en 2021.

Un système de surveillance sur ordinateur permet en temps réel de visualiser l'état des nappes, le débit journalier, le niveau des réservoirs ou encore le suivi et le niveau des stations d'épurations. Lorsqu'un dysfonctionnement a lieu, un système d'alarme est mis en place. Les agents de l'exploitation s'organisent donc pour intervenir.

La supervision donne une lecture rapide des sites sur ordinateur. L'accessibilité au logiciel PC WIN 2 est possible sur tablette par tous les agents de terrain, pour une meilleure réactivité.

Ce déploiement électronique concerne aussi les compteurs de sectorisation posés dans le cadre des travaux des schémas directeurs (une vingtaine de compteurs posés en 2020).

▶ **En eau potable** : 26 appareils ont été installés sur les sites et 31 compteurs de sectorisation équipés, soit 3 340 remontées d'informations sur la supervision.

▶ **En assainissement** : 40 appareils ont été installés sur les sites, soit 4 830 remontées d'informations sur la supervision.



66

sites équipés en supervision

7. Entretien du réseau et du patrimoine

Etat du réseau :

Le réseau de distribution se compose de conduites de transport, dites d'adductions (principalement entre le forage et le réservoir) et de conduites de distribution, depuis les réservoirs arrivant jusqu'aux compteurs des abonnés.

En 2020, le linéaire de canalisations d'eau potable est de **276.42 km** (271.86 km en 2019) pour les 16 communes en régie et **90.56 km** (88.69 km en 2019) pour les 4 communes en DSP.

Entretien du réseau de distribution :

Le renouvellement et l'investissement visent à garantir la qualité de l'eau en réseau, la continuité du service et à diminuer les pertes en réseau par les fuites. Les travaux sont établis selon un Plan Pluriannuel d'Investissement.



Travaux de renouvellement à Le Pouget, chemin des Combes

Objectifs des travaux :

Extension des réseaux en eau potable et assainissement, puis passage de l'assainissement non collectif dans le réseau collectif, pour la création d'un lotissement.

En mètres linéaires :

- ◆ 250 mètres linéaires de réseau d'eau potable hors branchement (13 unités de branchements créés)
- ◆ 210 mètres linéaires de réseau assainissement hors branchement (10 unités de branchements créés)

Coût global : 73 729 € HT (en AEP).

948 mètres linéaires ont été renouvelés sur **5 communes** du territoire en 2020 :

- ◆ Le Pouget : extension et renouvellement
- ◆ Jonquières : renouvellement
- ◆ St-Jean-de-Fos : renouvellement
- ◆ Montpeyroux : renouvellement
- ◆ Montarnaud : dévoiement de réseau (déplacement)

Coupures d'eau :

En 2020, au total il y a eut **206 coupures d'eau** (108 en 2019), dont **70 arrêts d'eau programmés** dans le cadre de **travaux pour les schémas directeurs intercommunaux** afin de permettre le remplacement d'appareils de mesure défectueux (débitmètres, compteurs) ou de pose de vannes afin d'isoler des tronçons, dans l'objectif de repérer des fuites par secteur (par quartier).

Les coupures sont réalisées aussi pour la vérification annuelle des poteaux incendie, le nettoyage des châteaux d'eau, les travaux de renouvellement ou encore suite à des autorisations demandées aux mairies pour intervenir sur la voirie.

68 coupures urgentes ont été effectuées pour des réparations de fuites et de casses sur le réseau.

Un dispositif d'alerte par mails a été déployé dès 2020 pour **informer les abonnés impactés** par ces coupures ou toutes perturbations sur les réseaux.

Nouveaux branchements :

En 2020, **125 devis** ont été effectués (61 en 2019, 48 en 2018) pour des **nouveaux branchements** pour des constructions individuelles et **24** (35 en 2019, 72 en 2018) pour des **poses de compteurs** pour des lotissements déjà raccordés.



394

Devis établis en totalité en 2020

744.5

mètres de canalisations créées

948

mètres de canalisations renouvelées



Instrumentation sur le réseau :

En 2019, le service des eaux a lancé ses schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement et de pluviales. Afin de permettre un suivi plus fins des volumes d'eau transitant dans le réseau et d'estimer avec plus de précisions les volumes de fuites et leur localisation, le service des eaux a procédé en 2020 au renouvellement d'une centaine de compteurs, à des investigations sur le terrain type poses de vannes de secteurs et à des tests à la fumée avec des passages caméras.

Ces travaux ont ainsi permis d'identifier les secteurs les plus fuyards lors d'interventions de « sectorisations nocturnes ». Préalablement aux travaux de réparation, les fuites sont ensuite localisées plus précisément par une écoute du réseau lors d'une opération de « recherche fine de fuite ». Les services ont par exemple réparé plus de 70 fuites permettant d'économiser plusieurs centaines de m³/jour.

communes concernées étaient Montpeyroux, St Guilhem-le-Désert et Aniane. Il restera en 2021 St André-de-Sangonis et Gignac. La radio relève permet aussi un suivi plus précis pour les abonnés lorsqu'ils se connectent à leur compte en ligne.



Travaux de renouvellement à Le Pouget, rue des Caves et de la Gorgue

Dans le cadre de programmation voirie des communes, la Communauté de communes a souhaité renouveler le réseau d'assainissement et d'eau potable. Ces réseaux présentes des défauts, des dysfonctionnements, des fuites importantes avec de forts Indice Linéaire de Pertes et des entrées d'eaux claires parasites permanentes et météoriques.

Objectifs des travaux :

- ◆ L'élimination des fuites (amélioration des conditions financières de production et de traitement)
- ◆ L'amélioration des conditions d'exploitation et de la gestion des ouvrages (diminution des interventions du personnel d'exploitation)
- ◆ La suppression des ECPP/ECPM (eaux parasites)
- ◆ La suppression des désordres sur la voie publique.

En mètres linéaires :

- ◆ 320 mètres linéaires de réseau d'eau potable hors branchement (31 unités de branchements créés)
- ◆ 410 mètres linéaires de réseau assainissement hors branchement (41 unités de branchements créés)

Coût global : 181 469 € HT (en AEP).



Renouvellement des compteurs-abonnés :



Pour sécuriser l'alimentation en eau dans les communes et préserver la ressource, l'intercommunalité poursuit le déploiement des compteurs d'eau radiorelevés sur le territoire avec LVD Environnement qui en assure la pose. Ce sont désormais les camions de collecte des déchets ménagers qui en assurent la relève, une avancée considérable pour optimiser l'action des techniciens.

Après Puéchabon et Le Pouget, premières communes à être équipées, ce sont les villages disposant le plus de compteurs extérieurs qui ont suivi afin de protéger la population dans le cadre de la prévention contre le covid-19 : Pouzols, St Bauzille-de-la-Sylve et Popian ont été équipés. En 2020, les



3 215

Compteurs posés sur 8 communes, de fin 2019 à fin 2020





Etat du patrimoine :

Le service des eaux exploite et entretient sur les 16 communes :

- ◆ 9 sources de production d'eau
- ◆ 4 usines de traitement de l'eau
- ◆ 10 réservoirs
- ◆ 6 châteaux d'eau
- ◆ 5 surpresseurs



Le château d'eau de St André de Sangonis d'une capacité de 600m³ et assurant la distribution gravitaire de la commune, présente depuis une dizaine d'année des **signes de vieillissement**. Une étude de faisabilité réalisée par le Cabinet Merlin a conclu sur la **nécessité de rénover** rapidement le génie civil ainsi que les équipements annexes : canalisations, garde-corps échelles, afin d'assurer la sécurité des personnes et de la structure de l'ouvrage.

En 2020, une étude d'avant-projet a été effectuée et permet d'arrêter la consistance des travaux ainsi qu'un coût global de projet et un planning prévisionnel. **Les travaux devraient démarrer fin 2021.**

En annexe, liste des travaux engagés en 2020.

500 K €
Engagés en
travaux pour le
patrimoine eau
potable

Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) :

Le PPI est issu des schémas directeurs qui définissent un programme chiffré et hiérarchisé des opérations de renouvellement, de renforcement et d'extension de réseau et d'ouvrages. Le programme est affiné à la suite d'entretiens menés annuellement avec l'exploitant et les maîtres d'ouvrages partenaires et notamment les communes. La proposition du programme fait l'objet d'un débat au sein du conseil d'exploitation avant d'être entérinée par le vote du budget par le conseil communautaire.

L'année 2020 est marquée par la **finalisation de la viabilisation du secteur Passide** où se situe le lycée.



Le secteur Passide—travaux d'envergure :

La région Occitanie a retenu la commune de Gignac pour l'implantation de son nouveau lycée général et professionnel. Il a donc été nécessaire pour la Communauté de communes d'assurer l'alimentation du secteur Passide pour l'ouverture de l'établissement pour accueillir près de 1 500 élèves et personnels.

Une opération de renforcement et d'extension du réseau d'eau en diamètre 200 sur près de 1 700 ml. Débutée en août 2019, elle s'est finalisée en juin 2020 avec trois mois de retard dû à la crise sanitaire.

Point spécifique du projet : le passage sous la buse de l'autoroute par fonçage rendu nécessaire pour boucler le réseau d'eau de l'ancien chemin de Camalcé à celui présent au niveau de la déchetterie de Gignac en passant par la RD 32 (travaux de nuit).

Coût total : 700 000 € HT (en AEP)



9. Tarification du service

Facturation :

Le service des eaux facture **deux fois par an** : il établit une facture réelle suite à la relève des compteurs, puis une facture estimative (basée sur la consommation de l'année précédente).

En 2020, 30 % du parc des compteurs sont radio relevés, et 70 % sont relevés manuellement par les agents.

Facturés, encaissés :

Les volumes facturés en régie et soumis à la redevance « Lutte contre la pollution domestique » sont de 1 161 580 m³ (1 211 607 m³ en 2019).

REGIE	Consommation eau abonnés	Travaux pour abonnés
Facturés	2 449 040.57 € HT	160 020.91 €
Encaissés (DC 184)	2 166 967.34 € HT	197 965.39 €
Impayés restants au 31/12/20, sur facture de 2019 (P154/VP268)	352 232 € TTC	/
Abandons de créance / admissions en non valeur (P109/VP119)	0 € TTC	21 654.17 €
DSP	<i>Comptes de gestion en annexe.</i>	

D102.0

Tarifs :

Le tarif global du service de l'eau et de l'assainissement est à 3.25€ TTC/m³. Il reste inchangé depuis 2018. Les tarifs sont chaque année délibérés en décembre pour une application au 1er janvier de l'année suivante. Pour 2020, le tarif de la part eau potable d'une facture type 120m³ est de 1.87 € TTC le m³.

$$\begin{aligned} & \text{Eau } 1.87 \text{ € TTC le m}^3 + \\ & \text{Assainissement } 1.37 \text{ € TTC le m}^3 \\ & = 3.25 \text{ € TTC le m}^3 \end{aligned}$$

Décomposition de la part eau potable :

REGIE	Prix U. 2019	Prix U. 2020	Prix U. 2021
Abonnement régie	56€	51€	51€
Consommation régie	1.14€	1.€	1.€
AGENCE DE L'EAU			
Redevance prélèvement sur la ressource en eau	0.08€	0.08€	0.08€
Redevance Lutte contre la pollution domestique	0.27€	0.27€	0.27€
TOTAL HT et Hors redevance, le m ³	1.60 €	1.425 €	1.425 €
TOTAL TTC le m ³	2.06 €	1.87 €	1.87 €

En annexes :

- ◆ Les factures type de 120m³ de la régie, du délégataire SAUR et du SMEVH
- ◆ La délibération du prix de l'eau.

1.87 € TTC

Le m³ d'eau potable en Régie

Le saviez-vous ?



En quoi consiste le Métier de régisseur ?

Le service clientèle du service des eaux gère environ 4 à 5 millions d'euros par an ce qui demande un suivi comptable rigoureux de la part du régisseur principal et de son suppléant. Quant aux chargées de clientèle, elles sont mandataires de guichet, pour pouvoir encaisser à l'accueil.

Cette mission de régie se décompose principalement en deux phases.

La gestion courante :

Le suivi des comptes nécessite le **pointage quotidien des opérations**. Les modes de paiements que le service propose, entraînent l'édition et le suivi des différents **bordereaux** pour l'espèce, la carte bleue, les chèques (encaissements et envoi au centre d'encaissement de Créteil), les virements ou encore le paiement en ligne. A côté de cela, le service traite divers flux informatiques entrants tels que les flux générés par les paiements en TIP chèques ou RIB et sortants comme les flux de mensualisations ou de prélèvements ponctuels. Ce suivi concerne à la fois les factures de consommation d'eau mais aussi des travaux.

Régulièrement l'espèce doit être amenée au Trésor public.

La gestion comptable :

La gestion comptable s'effectue en lien avec le service finances de la Communauté de communes et le Trésor public.

Le régisseur principal émet **mensuellement les titres comptables** (par articles comptables) qui sont ensuite envoyés au service finances pour leur traitement et leur versement au budget. **Au bout de 6 mois, toute facture non payée par un abonné, est envoyée au Trésor public** (flux informatique) qui se charge alors de son recouvrement auprès des abonnés.

Les restes à recouvrer sont ensuite communiqués par le Trésor public au service des eaux pour la mise en place d'une délibération.

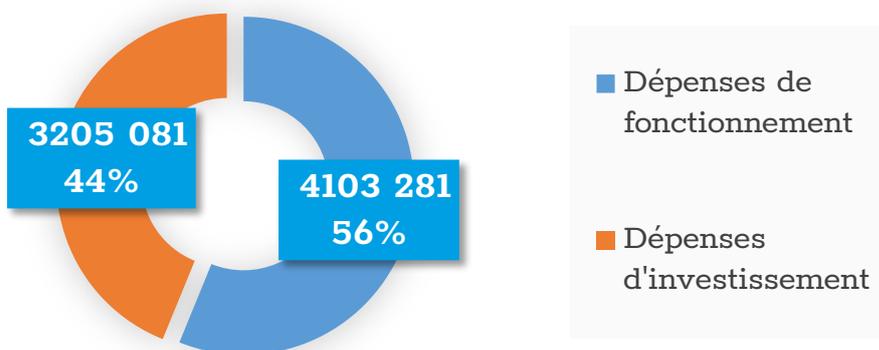


4 à 5 M€

Environ, en gestion comptable par an

10. Budget et indicateurs financiers

Répartition des dépenses au budget en 2020 (€ HT)



Etat du budget de la régie :

Pour la troisième année consécutive, est maintenu un prix unique de l'eau à 3,25 € TTC/m³.

Le budget est en équilibre fragile pour la section de fonctionnement, pour plusieurs raisons.

La régie à autonomie financière impose la prise en compte de toutes les dépenses sans soutien du budget principal de la collectivité. Après 3 ans d'exercices, il apparaît des dépenses conséquences telles que l'électricité, le carburant, l'achat des consommables et les prestations de service qui n'avaient pas été identifiées avant le transfert au sein des budgets communaux. Ces dépenses étaient mutualisées avec le budget principal et les déplacements se limitaient à la commune.

Réduction des dépenses :

Une première démarche de défiscalisation des factures d'électricité a été initiée pour récupérer des recettes sur les années 2018, 2019 et va se poursuivre en 2020 et pour les prochaines années.

3.2 M€

Dépenses d'investissement en régie

10 510 €

Dépenses d'investissement en DSP

En effet, les usines de la régie des eaux (stations d'épuration, captage et stations de traitement) sont considérées comme des activités industrielles au sens de la loi et peuvent donc bénéficier d'un abattement des taxes au prorata de la consommation d'électricité.

Etat financier :

Compte administratif CCVH—régie	Exercice 2020 (€ HT)
Etat de la dette du service au 31/12/N-1 (P 153.2)	5 822 178.22 €
<i>dont en capital</i>	250 869.36 €
<i>dont en intérêts</i>	100 141.29 €
Durée d'extinction de la dette	10.4 ans
Montant des amortissements	946 795 €
Subventions d'investissements perçues	347 690.18 €

10. Récapitulatif indicateurs de performance en eau potable

Indicateurs descriptifs et de performance réglementaires :			Régie (16 communes)			DSP (3 communes = 1 contrat, La commune de La Boissière = 1 contrat)		
N°	Intitulé :	Unité	2018	2019	2020	2018	2019	2020
D 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	Hab.	24 396	24 643	25 031	6 707	7 018	7 211
D 102.0	Prix en TTC du service au m ³ pour une facture type de 120m ³	€ TTC par m ³	2.06	2.06	1.87	2.36 (3 communes) 1.99 (La Boissière)	2.36 (3 communes) 1.93 (La Boissière)	1.87 (3 communes) 1.91 (La Boissière)
P 101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées - paramètres microbiologiques	%	99.4	98.4	90.3	100 (4 communes)	100 (4 communes)	100 (4 communes)
P 102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées - paramètres physico-chimiques	%	100	93.9	92.4	100 (4 communes)	100 (4 communes)	100 (4 communes)
P 108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	60 (indice moyen)	55 (indice moyen)	60 (indice moyen)	100 (4 communes)	100 (4 communes)	110 (3 communes) 80 (La Boissière)
P 103.2	Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale du réseau (ICGP)	Points	70 (ICGP moyen)	97 (ICGP moyen)	112 (ICGP moyen)	100 (4 communes)	110 (3 communes)	110 (3 communes) 105 (La Boissière)
P 104.3	Rendement du réseau de distribution	%	64.6 (rendement moyen)	61 (rendement moyen)	66.7 (rendement moyen)	72.33 (3 communes) 76.69 (La Boissière)	83.22 (3 communes) 79.62 (La Boissière)	85.69 (3 communes) 85.68 (La Boissière)
P 105.3	Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILV)	m ³ /jour par km	11.24	11.28	8.1 (moyen)	5.97 (3 communes) 3.54 (La Boissière)	2.78 (3 communes) 3.57 (La Boissière)	2.77 (3 communes) 2.46 (La Boissière)
P 106.3	Indice Linéaire des Pertes de réseau (ILP)	m ³ /jour par km	9.79	10	6.4 (moyen)	5.38 (3 communes) 3.11 (La Boissière)	2.78 (3 communes) 3.14 (La Boissière)	2.29 (3 communes) 2.01 (La Boissière)
VP 152	Nombre de réclamations écrites reçues (dégrèvements inclus)	Nb	/	142	139	/	43 (secteur Montpellier) 2 (La Boissière)	4 (3 communes) 3 (La Boissière)

11. Perspectives d'avenir



Il est proposé de poursuivre en 2021, les opérations suivantes :

- ◆ Le forage de reconnaissance à Le Pouget et les études connexes pour la mise en production.
- ◆ Le forage de reconnaissance sur la faille d'Arboras entre Montpeyroux et St Jean-de-Fos.
- ◆ Les travaux de régularisation de la Déclaration d'Utilité Publique autour du forage de St André-de-Sangonis.
- ◆ Le forage des Mattes à Aniane et les études connexes d'opportunité de raccordement.
- ◆ L'étude du potentiel de la ressource sur St Bauzille-de-la-Sylve.
- ◆ L'augmentation des DUP et les études de réhabilitation et d'adaptation des usines de traitement du Drac (Montpeyroux) et du Carons (St Saturnin-de-Lucian).
- ◆ Le renouvellement des compteurs des abonnés.
- ◆ La réhabilitation du château d'eau de St André-de-Sangonis.
- ◆ Les opérations de réseaux dans le cadre des programmes voiries des communes et l'extension de réseaux associés à une recette à percevoir.

Pour les communes en DSP en eau potable, il est proposé pour un budget de 523 000 € d'effectuer :

- ◆ En études :
La recherche d'eau « La Boissière Montarnaud
- ◆ En travaux :
La Boissière : route de Montarnaud
La Boissière : la réalisation d'un forage de substitution (aux Planasses).

Par ailleurs, dans le cadre de la convention de liquidation du SMEA Pic St Loup, la CCVH doit participer à l'opération du Redonnel à hauteur de 38 000 €/an jusqu'à la fin du contrat de Délégation de Service Public (décembre 2024).



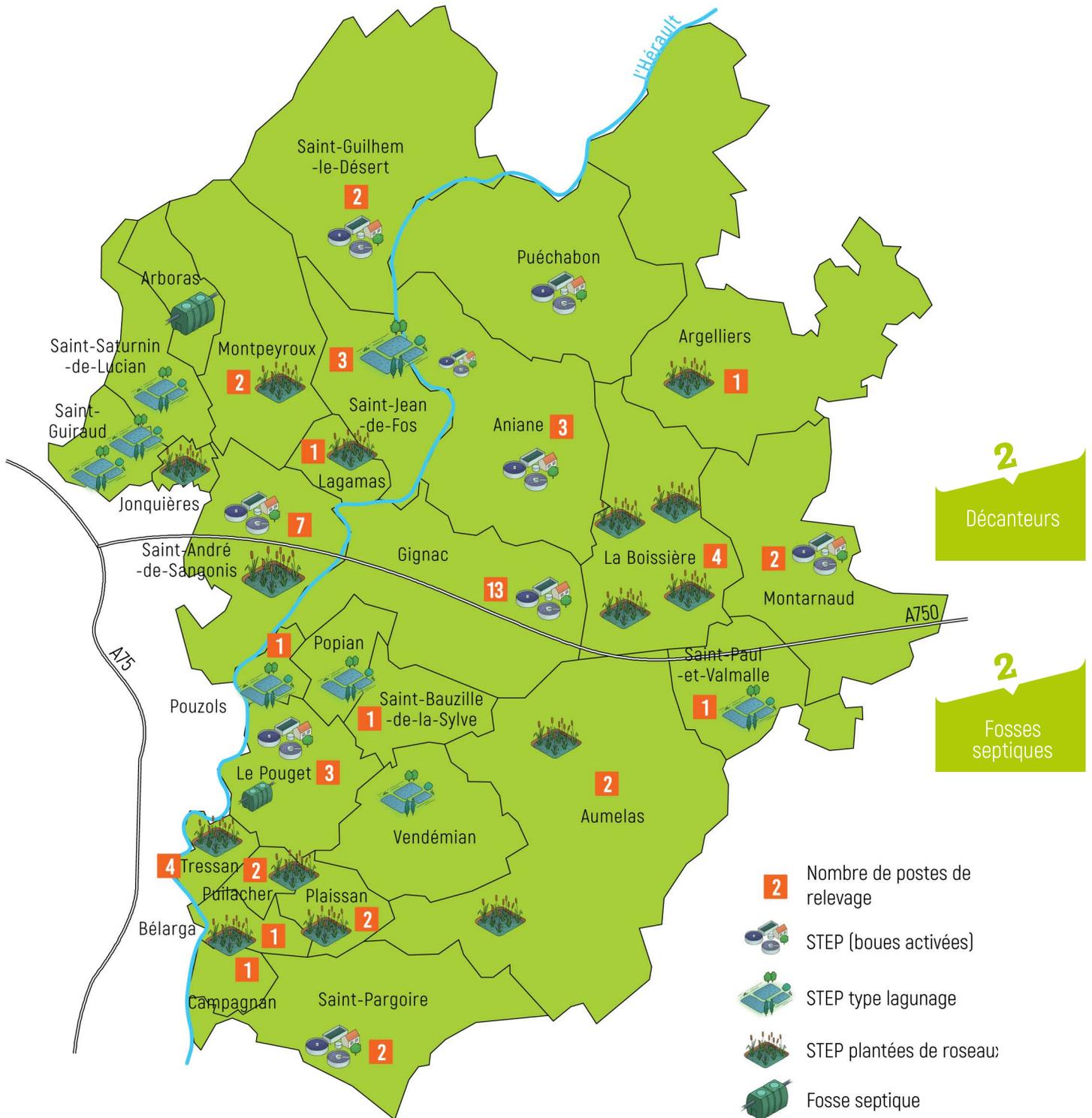
PARTIE 3



Assainissement collectif



1. Equipements sur le territoire en 2020





2. Population et abonnés desservis

D201.0

Une démographie en progression :

Le service des eaux dessert au total au 1er janv. 2021 :

- ◆ 40 201 habitants sur 28 communes :
39 161 habitants sur les 27 communes en régie,
1 040 habitants sur une commune en DSP.

- ◆ 18 195 abonnés sur 28 communes :
17 904 abonnés sur les 27 communes en régie,
291 abonnés sur une commune en DSP.

On appelle « abonné » ceux qui sont redevables à l'Agence de l'eau, de la redevance « Modernisation des réseaux de collecte ».

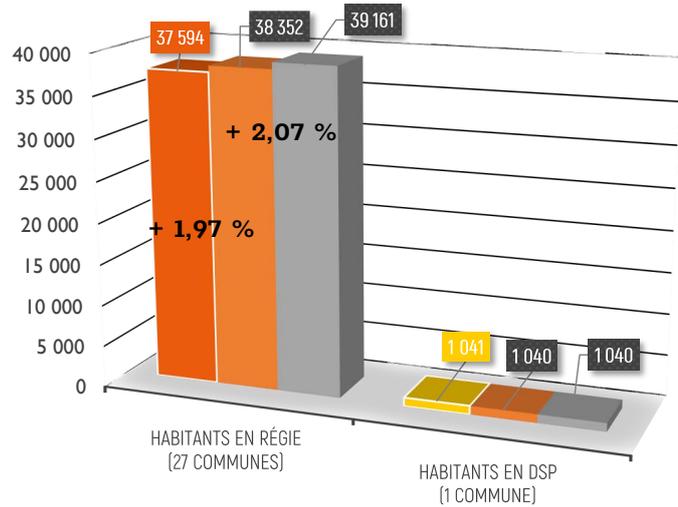
P258.1

Taux de réclamation :

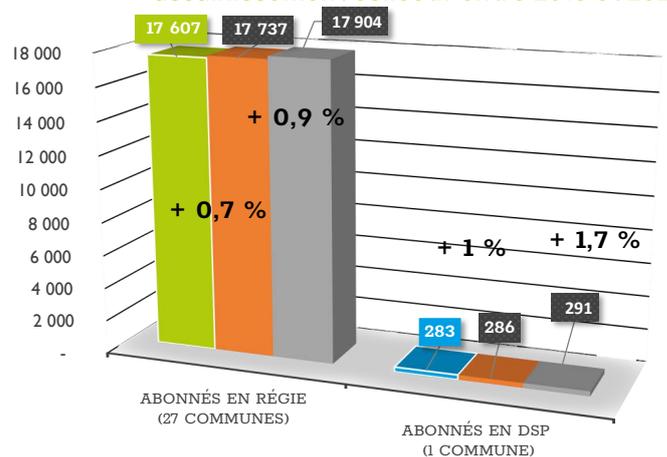
20 réclamations écrites et 107 demandes de dégrèvement en assainissement ont été reçues en 2020 pour les 27 communes en régie. Soit un **taux de réclamation de 0.71 %** par rapport au nombre d'abonnés. Il était de 0.01 % en 2019.

La commune de la Boissière en DSP n'a reçu aucune réclamation en assainissement en 2020.

Evolution du nombre d'habitants entre 2018 et 2020



Evolution du nombre d'abonnés en assainissement collectif entre 2018 et 2020





3. Rénovation du réseau

État du réseau d'assainissement :

Le réseau est constitué de **271.60 km** (258.03 km en 2019) pour les 27 communes en régie et **8.18 km** (7.65 km en 2019) pour la commune en DSP (La Boissière).

1 140 mètres linéaires ont été renouvelés (738 mètres en 2019), soit 0.5 % du réseau.

En début d'année 2021, le service d'information géographique de la Communauté de communes a intégré les données du réseau transmises par le bureau d'études mandaté sur les schémas directeurs communautaires. Un ajustement des kilomètres et des correctifs ont été apportés par rapport aux années précédentes.

D202.0

Il existe une **autorisation de déversement** d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées sur le territoire de la CCVH : sous convention de dépotage, Alliance Environnement a l'autorisation de déverser ses matières de vidange à la station d'épuration de Gignac.



Marché de curage des réseaux-points :

Ce marché a été notifié en octobre 2019 dans l'objectif d'effectuer des curages (nettoyage, débouchage) des réseaux d'assainissement et des postes de relevage sur les 27 communes. Le curage est effectué de manière préventive avec un plan d'action défini, puis de manière « curative », suite à des demandes d'interventions urgentes.

L'objectif annuel est d'atteindre 10 % de réseau curé.

En 2019 : 2 725 mètres linéaires en préventif + 280 ml en curatif, entre octobre et décembre.

En 2020 : 17 753 mètres linéaires en préventif et 50 débouchages en curatif effectués. A cela s'ajoute environ 80 km curés par le bureau d'études mandaté pour les schémas directeurs.

Coût en 2020 : 86 152 € HT

Travaux effectués sur le réseau :

Des mètres linéaires ont été changés ou étendus sur 5 communes du territoire en 2020, soit **1 140 mètres** linéaires :

- Le Pouget : extension et renouvellement
- Jonquières, St Jean-de-Fos, Montpeyroux : renouvellement.
- Campagnan : renouvellement.



Travaux de renouvellement du réseau assainissement à St Jean-de-Fos (rue du Jeu de Ballon, av. de la Coopérative et av. P. Razimbaud) :

Le service des eaux a procédé au renouvellement du réseau de collecte des eaux usées rue du Jeu de Ballon, av. de la Coopérative et av. P. Razimbaud, ainsi que du réseau de distribution d'eau potable rue du Jeu de Ballon. Cette intervention était nécessaire par le mauvais état de ces réseaux anciens.

La particularité de cette opération était la présence de matériaux amiantés dans les canalisations d'eaux usées existantes des trois rues mais aussi dans les revêtements de chaussée de l'av. de la Coopérative. Des modes opératoires spécifiques ont été appliqués avec la mise en place de barrières et d'affichage dédiés à ce type de travaux, afin de garantir la sécurité sanitaire des salariés de l'entreprise des travaux et des riverains.

Période des travaux : octobre 2019 à fin février 2020.

Coût global : 217 825 € (EU)



1 140

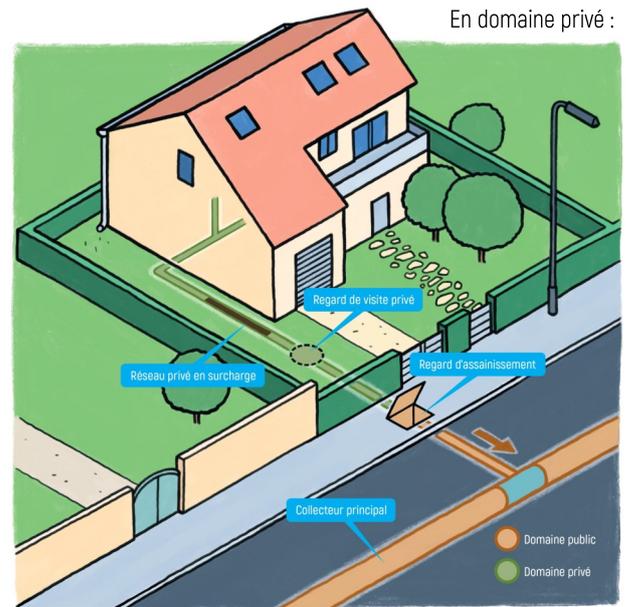
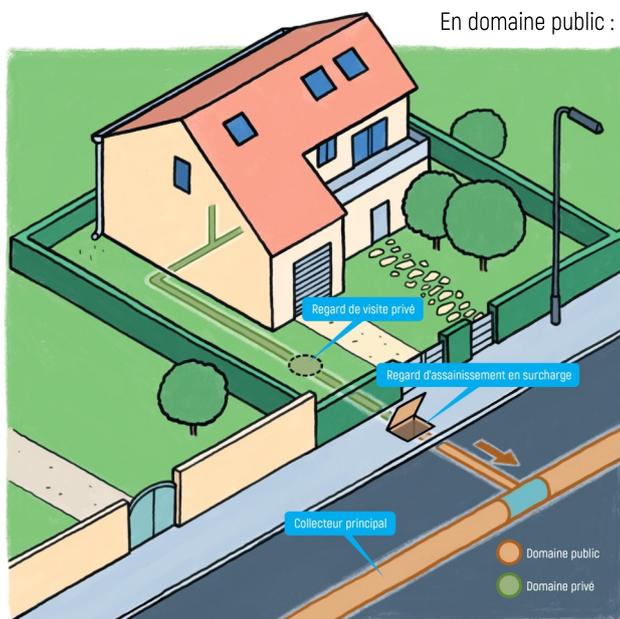
Mètres linéaires renouvelés

Le saviez-vous ?



Bouchage dans le réseau d'assainissement : que faire ?

Dans le cas d'égout bouché sur le domaine public, l'intervention est à la charge du service des eaux de la vallée de l'Hérault. Dans le cas d'égout bouché sur le domaine privé, le bouchon est à la charge de l'occupant de l'habitation.



Conseils :

Les eaux usées ne s'évacuent plus de la propriété et remontent par temps de pluie, le blocage peut se situer à différents niveaux :

Dans la maison : des graisses, papiers ont pu s'accumuler dans les canalisations formant un bouchon et rendant difficile voir impossible l'évacuation des eaux usées.

- ◆ Démontez et nettoyez le siphon ;
- ◆ Vérifiez l'existence de regards de visite dans l'habitation ou aux abords de celle-ci en partie privée ;
- ◆ Le cas échéant, devisez les et introduisez un appareil de découchage (tuyau d'arrosage, furet, etc.) ;
- ◆ Remplissez les points d'eau équipés d'une bonde de fond, d'eau très chaude et retirez là. Cet amas d'eau pourra nettoyer vos canalisations et évacuer les obstacles fins vers le réseau collectif.
- ◆ Évitez au maximum les débouchants chimiques.

Entre la maison et la rue : le problème d'évacuation peut se situer sur le raccordement soit en partie privée soit en partie publique, il est important de bien identifier l'origine de celui-ci.

- ◆ Repérez le regard d'assainissement (regard de 40cmx40cm environ). Ce regard est généralement situé sur la voie publique (sur le trottoir ou sur l'accotement en bordure de voirie). Il est parfois difficile de le trouver, il peut être recouvert de gravier, feuille, herbe, etc.
- ◆ Retirez le couvercle :
 - Si le regard est vide, c'est que le problème se situe en amont sur votre canalisation de raccordement. Si faute de pouvoir débloquer la situation par vos propres moyens, vous devrez contacter un professionnel (plombier, société d'hydrocurage, etc.).
 - Si la boîte est pleine, c'est très certainement l'antenne de branchement ou la canalisation en aval qui est obstruée. Dans ce cas vous devrez contacter le service des eaux et en aucun cas une société de débouchage.



4. Rénovation du patrimoine

Nouvelle STEP de Vendémian :

D'une capacité nominale de 1 700 équivalents habitants (EqH), la station d'épuration de Vendémian est constituée d'un dégrilleur pour traiter les matières solides du réseau d'assainissement, de filtres plantés de roseaux et d'une lagune qui sert de bassin tampon en cas de fortes précipitations. Lancé en mars 2020, la mise en service de la station a eu lieu en fin d'année. Ces travaux ont coûté 1.2 M€.



Extension de la STEP de Gignac, à l'étude :

La station d'épuration de Gignac a été construite en 2007 avec un processus de traitement biologique en boues activées. Des microorganismes présents dans le bassin d'aération consomment la pollution organique par l'intermédiaire de réactions biochimiques.

L'objectif de l'étude de faisabilité était d'analyser la charge polluante traitée par la station à un horizon de 5 ans puis 25 ans afin de vérifier sa capacité sur les années à venir. En effet, il existe un enjeu environnemental fort qui est la protection du « bon état » du milieu naturel aquatique recevant les eaux traitées.

Une extension de la station va être étudiée dans les deux prochaines années par l'intermédiaires des phases d'avant-projet et de projet.

Extension de la STEP d'Aniane, à l'étude :

La station d'épuration d'Aniane, construite dans les années 90, se situe en zone inondable et demeure fortement impactée par les eaux claires parasites lors des épisodes de fortes pluies. Sa capacité d'épuration ne suffira pas à satisfaire aux exigences environnementales et réglementaires des 20 prochaines années.

De ce fait c'est le bureau d'étude ENTECH qui a été sélectionné afin de réaliser la conception d'une nouvelle STEP d'une capacité de 5 200 EqH, hors zone inondable et basée sur un processus de boues activées. Les travaux devraient commencer en 2022 si toutes les autorisations sont réunies.

En annexe, liste des travaux engagés en 2020.

1.69 M€

Engagés en travaux pour le patrimoine assainissement

Définition d'Equivalent par habitant (EqH) :

C'est une unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. 1 EqH = 60 g de DBO5/jour en entrée station soit 21,6 kg de DBO5/an.



5. Bilan des 6 stations d'épuration à boues activées (> 2 000 EqH)

Autosurveillance :

L'auto-surveillance consiste à surveiller le fonctionnement du réseau de collecte et des stations d'épurations en récupérant des données propres à chaque station (notamment par le débitmètre), qui permettent d'apprécier leur conformité (tant sur le plan matériel que sur la qualité des eaux transitant dans les stations).

Ce dispositif est mis en place sur les 6 stations d'épuration du territoire, supérieures à 2 000 Equivalent Habitant (EqH) : Aniane, Gignac, Montarnaud, St André-de-Sangonis, St-Pargoire, Le Pouget.

Pour les plus petites stations (inférieures à 2 000 EqH), dans le cadre du schéma directeur d'assainissement communautaire, il est prévu d'équiper chaque station d'appareils de mesure, de manière permanente ou temporaire suivant leur taille.

Un agent du service exploitation est en charge du suivi, de la surveillance des données et de la transmission régulière des informations aux services concernés (Police de l'eau, Agence de l'eau et au SATESE - service technique départemental).

Volumes traités et taux de charge hydraulique :

Les 6 stations d'épuration ont traité un volume total de 1 290 025 m³ en 2020 (A3), contre 1 253 828 m³ en 2019 et 1 673 285 m³ en 2018.

Aucune station n'a connu de surcharge hydraulique en moyenne sur l'année 2020, en vue du taux de charge du tableau ci-dessous.

Station d'épuration	Capacité de traitement de référence (en EqH)	Débit admissible de référence (en m ³ / jour)	Volume moyen En 2020 (en m ³ / jour)	Taux de charge hydraulique 2018	Taux de charge hydraulique 2019	Taux de charge hydraulique 2020
Aniane	3 900	600	573	118 %	110 %	96 %
Gignac	8 167	1 690	1050	68 %	62 %	62 %
Le Pouget	3 000	550	283	59 %	48 %	52 %
Montarnaud (nouvelle) En DSP	6 117	1 453	625	/	32 %	45 %
St André de Sangonis	8 000	1 560	904	63 %	54 %	58 %
St Pargoire	2 000	365	358	117 %	84 %	98 %



Qualité des rejets :

Station d'épuration d'Aniane :

Les analyses bactériologiques démontrent 5 dépassements des concentrations maximales autorisées sur les paramètres Entérocoque et Escherichia Coli.

Les rejets de la station d'épuration sont **conformes** aux exigences de l'Arrêté Ministériel du 21 juillet 2015 modifié le 24 août 2017 et de la directive ERU 21/05/1991.

Station d'épuration de Gignac :

Les analyses bactériologiques démontrent 5 dépassements de la concentration maximum autorisée sur les paramètres Entérocoque et E. Coli.

Les rejets de la station d'épuration sont **conformes** aux exigences de l'Arrêté Ministériel du 21 juillet 2015 modifié le 24 août 2017 et de la directive ERU 21/05/1991, mais pas au niveau local.

Stations d'épurations de Le Pouget et de St André-de-Sangonis :

Aucun dépassement n'ont été constaté durant les bilans mensuels. Les deux stations sont donc **conformes** exigences de l'Arrêté Ministériel du 21 juillet 2015 modifié le 24 août 2017 et de la directive ERU 21/05/1991.

Station d'épuration de St Pargoire :

On constate sur les 12 bilans annuels, que 3 d'entre eux dépassent les valeurs limites fixées par la réglementation européenne sur les paramètres DCO, DBO et MES.

Les rejets de la station d'épuration **ne sont pas conformes** aux exigences de l'arrêté local et Ministériel du 21 juillet 2015 modifié le 24 août 2017 et non conformes à la directive ERU.

En résumé, les rejets dans le milieu naturel, des 5 stations sont conformes aux exigences réglementaires nationales et européennes, **sauf pour la station de St Pargoire**, depuis 3 années de suite. La construction d'une nouvelle station à St Pargoire a débuté en mars 2021 et sa mise en service prévue début 2022, permettra d'être aux normes environnementales.

Rendements des stations :

Les rendements des stations d'épurations sont conformes à leurs propres arrêtés. Seule la station de St Pargoire n'atteint pas les objectifs, car sa capacité de traitement est obsolète, elle se trouve en surcharge.

Définitions des paramètres :

MES : matières en suspension désignant l'ensemble des matières solides insolubles présentes dans un liquide.

DBO5 : la demande biochimique en oxygène (DBO) est la quantité d'oxygène nécessaire pour oxyder les matières organiques (biodégradables) par voie biologique (bactéries). Elle permet d'évaluer la fraction biodégradable de la charge polluante carbonée des eaux usées. Elle est en général calculée au bout de 5 jours à 20 °C et dans le noir.

DCO : la demande chimique en oxygène (DCO) est la consommation en oxygène par les oxydants chimiques forts pour oxyder les substances organiques et minérales de l'eau. Elle permet d'évaluer la charge polluante des eaux usées.

NK, NGL : ce sont les différentes formes de l'azote contenues dans les eaux usées et épurées.

PT : le phosphore total est un nutriment au même titre que les matières azotées. Il peut provoquer l'asphyxie ou l'intoxication de la vie aquatique ainsi que la prolifération d'algues.

Rendements des Stations d'épuration 2020 (%)	MES	DBO5	DCO	NK	NGL	PT
Aniane	95.85	97.52	92.94	81.86	81.49	50.04
Gignac	97.46	98.11	93.48	90.12	88.18	74.62
Le Pouget	95.80	98.07	93.30	94.27	93.90	46.45
Montarnaud (nouvelle)	96.60	98.66	94.01	95.34	93.42	92.43
St André de Sangonis	98.04	98.84	95.65	95.69	94.07	89.22
St Pargoire	78.73	84.03	74.91	40.87	35.44	7.31



Rapports du service d'assistance technique départementale (SATESE) :

Le service technique départementale intervient chaque année sur les stations afin d'établir des visites de contrôles des équipements, des audits annuels et d'apporter des conseils d'amélioration sur le fonctionnement général des stations, ou encore d'alerter lorsque des dysfonctionnements ont lieu. L'exploitation a pu améliorer le suivi des stations dans leur ensemble sur l'année 2020.



Audit en 2020	Date de l'audit	Fonctionnement et entretien de la station	Note sur les appareils de mesure	Qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel (bilan effectué sur 24h)
Aniane	03/08/2020	Conforme	9.7 / 10	Satisfaisant , le jour de l'audit. Sauf un léger dépassement le jour de l'audit en E. Coli et Entéro.
Gignac	12/02/2020	Conforme	10 / 10	Satisfaisant , le jour de l'audit.
Le Pouget	09/03/2020	Conforme	10 / 10	Satisfaisant , le jour de l'audit.
Montarnaud (nouvelle)	02/12/2020	Conforme	9.8 / 10	Satisfaisant , le jour de l'audit. Sonde à déplacer.
St André de Sangonis	19/10/2020	Conforme	8.1 / 10	Satisfaisant , le jour de l'audit. Sonde à réétalonner.
St Pargoire	02/06/2020	Conforme	9.6 / 10	Non satisfaisant , le jour de l'audit. Sonde réétalonnée le mois suivant pour un meilleur fonctionnement.
La Boissière – Bourg (en DSP)	08/07/2020	Conforme	10 / 10	Satisfaisant , le jour de l'audit.

7. Indicateurs de performance

P201.1

Taux de desserte :

Le **taux de desserte** par le réseau d'assainissement en 2020 est de **89 %** pour les 27 communes et de **58 %** pour La Boissière.

Cet indicateur correspond au ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels.

P202.2 B

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale :

Cet indice (sous forme de points) permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et du suivi de son évolution, en terme de localisation des ouvrages et des points d'auto surveillance.

L'indice moyen (moyenne pondérée) sur le territoire est de **54 points sur 120** en 2020 (67 en 2019), variant de **30 à 98 points** selon les communes.

L'ICGP de la Boissière (en DSP) est de **79 points** en 2020 (93 en 2019).

Suite aux travaux menés par le bureau d'études mandaté sur les schémas directeurs, des ajustements ont été effectués sur les données de connaissance du réseau, d'où une variation notable entre 2019 et 2020. Ainsi, les données 2020 sont à considérer comme l'année de référence.

Indicateurs de performance des stations sup. à 2 000 EqH :

<p>P203.3 *</p> <p>P204.3 *</p> <p>P205.3 *</p> <p>Stations d'épuration Performance en 2020</p>	<p>P 203.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (européenne)</p>	<p>P 204.3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU</p>	<p>P 205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU</p>	<p>P 254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel</p>	<p>VP. 210 Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conforme</p>	<p>VP. 176 Charge moyenne entrante en DBO5</p>	<p>Valeur de référence kg/jour de DBO5</p>
Aniane	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	12 / 12	147.35	234
Gignac	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme	12 / 12	274.31	490
Le Pouget	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	12 / 12	83.91	180
Montarnaud	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	12 / 12	182.12	367
St André de Sangonis	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	12 / 12	336.61	480
St Pargoire	Conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme	12 / 12	107.79	120

* Les 4 indicateurs présentés ci-dessus (conformités des réseaux, équipements et ouvrages) sont estimés par l'exploitation (logiciel MesureStep), et transmis par la Police de l'eau.



D203.0

Quantité de boues produites et évacuées :

La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration : c'est le tonnage de matières sèches (tMS) produit et évacué dans l'année, issu de la filière boues exclusivement, après traitement des boues (obtenu par le produit entre le tonnage et la siccité).

En 2020, 399.9 tonnes de MS ont été produites et 282.9 tonnes de MS ont été évacuées.

P206.3

Taux de boues évacuées :

Le taux de boues évacuées est de 100 % pour toutes les stations d'épuration, soit toutes admises selon des filières conformes à la réglementation (compostage, épandage, station d'épuration).

Il y a une véritable valorisation des boues sur le territoire, puisque la totalité des boues évacuées sont valorisées.



Stations d'épuration	2019		2020	
	Boues produites en tonne de MS (S4)	Boues évacuées en tonnes de MS (VP208/D203)	Boues produites en tonne de MS (S4)	Boues évacuées en tonnes de MS (VP208/D203)
Aniane	47.5	39.7	43.9	40.4
Gignac	82.5	102.5	119.8	100
Le Pouget	22.5	0 *	30.27	0 *
Montarnaud (nouvelle)	53 (ancienne) 0 (nouvelle)	79.3 (ancienne) 0 (nouvelle)	62.3	0
St André-de-Sangonis	140	122.5	131	111
St Pargoire	6.6	12.6	5.8	25.43
St Guilhem-le-Désert	1.59	13 tonnes de boues avec une siccité moyenne de 10.39 % : soit 1.3 tonnes de MS évacuées	1.9	2
Puéchabon	3.5	1.58	4.7	3.7
TOTAL	357.19	373.88	399.9	282.9

* Le Pouget : les boues produites sont stockées dans des lits à rhyzocompostage. Ces lits ne nécessitent pas d'être curés chaque année.



8. Tarification du service

D204.0

Tarifs :

Les tarifs ont évolué entre 2019 et 2020. Ils ont été délibérés en décembre 2019 pour une application au 1er janvier 2020. Le tarif de la part assainissement d'une facture type 120m³ est de 1.37 € TTC le m³. Cela ne change pas en revanche le prix total du service de l'eau potable et de l'assainissement, qui reste à 3.25€ TTC / m³.

REGIE	(m ³)	Prix U. 2019	Prix U. 2020	Prix U. 2021
Abonnement régie		27 €	31 €	31 €
Consommation régie	120	0.705	0.84 €	0.84 €
AGENCE DE L'EAU				
Redevance Modernisation des réseaux de collecte		0.15	0.15	0.15
TOTAL HT et hors redevance Régie		0.93 €	1.09€	1.09 €
TOTAL TTC Régie		1.19 €	1.37 €	1.37 €

1.37 € TTC

Le m³
d'assainissement
En régie

Facturés, encaissés :

Les volumes facturés en régie soumis à la redevance « Modernisation des réseaux de collecte » s'élèvent à **1 145 248 m³ en 2020**.

REGIE	Consommation eau abonnés	Travaux	PFAC* des abonnés
Facturés €	1 473 979.59	120 037.33	720 499.5
Encaissés € (DC.184)	1 303 615.63	85 556.55	349 116.81
Impayés (€) restants au 31/12/20, sur factures émises en 2019 (P.257)	458 862.39	/	/
Abandons (admissions en non valeur)	7 125.39 €	/	/
SMEVH*			
Facturés €	413 763.86	/	/
Encaissés €	281 007.29	/	/
Impayés €	132 756.57 *	/	/
DSP	Comptes de gestion en annexe.	/	/

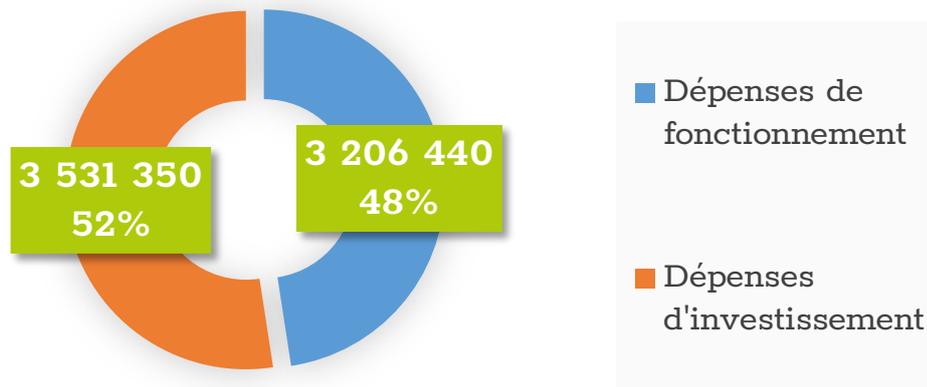
* PFAC : Participation pour le Financement à l'Assainissement Collectif. Elle est due une seule fois lors d'un branchement nouveau ou d'une réhabilitation de logement.

* Le Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault est passé en régie d'encaissement en 2020, par conséquent des encaissements notamment des abonnés mensualisés ont été effectués qu'en début d'année 2021 et n'apparaissent pas dans ce tableau (correspondant au bilan du SMEVH datant du 25/11/20). En général, le montant des impayés ne dépasse pas les 5%.



9. Budget et état financier

Répartition des dépenses au budget en 2020 (€ HT)



Pistes de réduction des dépenses :

Une première démarche de défiscalisation des factures d'électricité a été initié pour récupérer des recettes sur les années 2018, 2019 et va se poursuivre en 2020 et pour les prochaines années.

Des marchés et accords-cadres sont mis en œuvre pour réduire les coûts des prestataires et faire valoir la mutualisation de ce service. Enfin, en 2021, une attention particulière va être portée sur le traitement des boues d'épurations pour réduire le coût de transport.

Etat financier :

Compte administratif CCVH—régie	Exercice 2020 (€ HT)
Etat de la dette du service au 31/12/N-1 (P 256.2)	7 134 859.99 €
<i>dont en capital</i>	374 301 €
<i>dont en intérêts</i>	145 890 €
Durée d'extinction de la dette	6 ans
Montant des amortissements	1 073 472 €
Subventions d'investissements perçues	1 059 383 €

3.53 M€

Dépenses d'investissement en régie

13 983 €

Dépenses d'investissement en DSP



10. Récapitulatif Indicateurs de Performance en assainissement

Indicateurs descriptifs et de performance réglementaires :			Régie (27 communes)			DSP (1 commune La Boissière = 1 contrat)		
N°	Intitulé :	Unité :	2018	2019	2020	2018	2019	2020
D 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau d'assainissement	Hab.	37 594	38 352	39 161	1 041	1 040	1 040
D 202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nb	1	1	1	0	0	0
D 203.0	Quantité de boues évacuées, issues des ouvrages d'épuration (en matières sèches)	Tonne	353.69	373.8	282.9	0	0	0
D 204.0	Prix TTC du service au m ³ pour une facture type 120 m ³	€ /m ³	1.18	1.19	1.37	1.26	1.30	1.32
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte d'assainissement	%	94	89	89	57	57.3	58
P202.2B	Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale (ICGP)	Point	59.53 (indice moyen)	74 (indice moyen)	57 (pondéré)	83	85	79
P203.3	Conformité de la collecte des effluents	%	Cf. RPQS 2018	Sans objet	100	100	100	Attente Police de l'eau
P204.3	Conformité des équipements d'épuration	%	Cf. RPQS 2018	6 STEP Conformes	6 STEP Conformes	100	100	Attente Police de l'eau
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages	%	Cf. RPQS 2018	Conformes sauf Le Pouget et St Pargoire	Conformes sauf St Pargoire	100	100	Attente Police de l'eau
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages	%	100	100	100	0	0	0
VP 152	Nombre de réclamations écrites reçues	Nb	/	2	127	0	0	0



11. Perspectives d'avenir



Il est proposé de poursuivre les opérations d'assainissement suivantes :

- ◆ La finalisation de la STEP de Vendemian
- ◆ La STEP de St Pargoire
- ◆ La STEP d'Aniane, études en vue des travaux en 2022
- ◆ Les travaux de réseaux tels que :

Aniane : l'étude pour la suppression d'une conduite dans ruisseau des Corbières en centre-ville

Gignac : route de Montpellier

Argeliers : poste de relevage de la station

Plaissan : poste de relevage chemin des Horts basses

Pouzols : conduite aérienne entre le chemin des Aiguillères et le lotissement des Lauzes

St Paul-et-Valmalle : poste de relevage de l'Estagnol

St-Pargoire : avenue de Plaissan

St Jean-de-Fos : poste de relevage route d'Aniane

Pour le Budget DSP assainissement pour 115 K€, il est proposé de réaliser les maîtrises d'œuvre de :

- ◆ La STEP du Mas de Belaur
- ◆ La STEU du Mas d'Agrès
- ◆ Et en travaux : la route de Montarnaud sur La Boissière.



1^{er} semestre 2021

Livraison de la Step de Vendemian

2^{ème} semestre 2021

Poursuite des études de la Step d'Aniane

PARTIE 4



Assainissement non collectif



1. Des agents au service des abonnés

Mission du service :

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la CCVH a été mis en place en 2007 par la délibération du 18 Décembre 2006, puis intégré au service des eaux au 1^{er} janvier 2018.

Le service est exploité en régie. Etant un service Public à caractère Industriel et Commercial, **cela implique un budget annexe** équilibré par une redevance en contrepartie d'un service rendu.

Les missions sont les suivantes :

- ◆ La réalisation des contrôles de conception : instruction de la filière, à l'état de projet.
- ◆ La réalisation des contrôles d'exécution : vérification des travaux par rapport au projet initialement validé et à la réglementation en vigueur.
- ◆ La réalisation des contrôles de l'existant : premier contrôle réalisé.
- ◆ La réalisation des contrôles de bon fonctionnement et de bon entretien : vérification des installations existantes **tous les 8 ans**.
- ◆ La réalisation des contrôles de vente : vérification des installations lors de cessions immobilières.

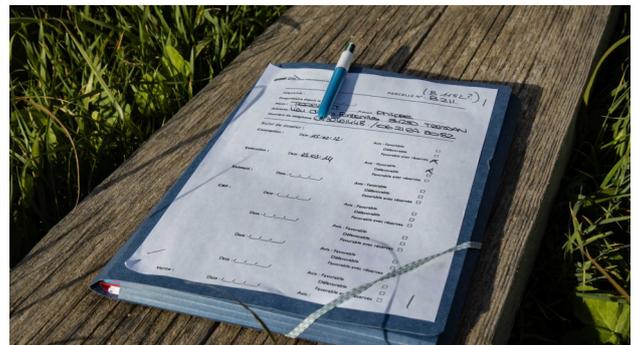
Organisation entre agents :

Les chargées de clientèle du service relation clientèle en lien avec la technicienne SPANC du service exploitation gèrent la partie administrative des questions liées à l'Assainissement Non Collectif, via un logiciel spécifique lié au logiciel de la gestion clientèle. Une d'entre elle s'est vue confiée l'expertise de ce domaine.

La prise de RDV pour les divers contrôles SPANC (bon fonctionnement, vente, conception et réalisation) et la mise en place de campagnes de contrôle sont faites par le service relation clientèle en lien avec le calendrier de l'agent SPANC.

Après tout contrôle, un rapport est généré par l'agent SPANC qui est alors automatiquement transmis à la relation clientèle. **La chargée de clientèle envoie le rapport d'intervention ainsi que la facture à l'abonné. Le service clientèle assure aussi le suivi de l'encaissement.**

Cette double interaction entre les deux services demande à chaque partie un suivi rigoureux, afin que les informations soient cohérentes.



1

Equivalent Temps
Plein en Spanc

1 637

Fosses septiques
individuelles en
gestion

Le saviez-vous ?



Les différents types de contrôles

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a pour mission de vérifier la conformité des installations chez les occupants. Cela se traduit par des visites de contrôles des de conception, de réalisation, de vérification du bon fonctionnement et lors d'une vente.

Les systèmes d'assainissement individuels peuvent concerner une habitation individuelle, un immeuble ou un ensemble d'habitations. Ils ne doivent pas recevoir de l'eau de pluie et comprennent en général :

- ◆ Un dispositif de collecte des eaux usées,
- ◆ Une fosse toutes eaux, qui assure un prétraitement,
- ◆ Un dispositif d'épuration,
- ◆ Un système de rejet dans le milieu naturel (dispersion dans le sol).

L'utilisateur se doit de maintenir en bon état son dispositif autonome. Depuis le 1^{er} janvier 2019, les contrôles s'effectuent une fois tous les 8 ans et la facture est émise au service fait.



- ◆ **Le contrôle de conception pour une construction neuve** consiste à faire une analyse de l'étude de sol faite par un bureau d'étude sollicité par le pétitionnaire, par rapport à la réglementation en vigueur afin de permettre ou non la construction souhaitée avec le système d'assainissement individuel proposé.
- ◆ **Le contrôle de conception pour une réhabilitation** consiste à vérifier l'ensemble du dispositif proposé en fonction des contrôles de l'ancien dispositif et de la réglementation en vigueur.
- ◆ **Le contrôle de réalisation** consiste à faire une **visite terrain avant l'enfouissement** du dispositif d'assainissement afin de contrôler la conformité des travaux en fonction du dossier de conception instruit préalablement.
- ◆ **Le contrôle de bon fonctionnement** se fait avec une périodicité propre à chaque collectivité responsable du service ANC. Il consiste au contrôle du dispositif afin de vérifier la bonne efficacité de celui-ci et de s'assurer de son bon entretien par le propriétaire.
- ◆ **Le contrôle de vente** est un contrôle de bon fonctionnement fait spécifiquement dans le cadre de la vente du bien.



1

Contrôle de bon fonctionnement tous les 8 ans

2. Indicateurs de performance

D301.0

Population desservie :

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif. Le SPANC dessert 4 092 habitants en 2020 (4067 en 2019 et 4 007 en 2018).

Installations sur le territoire :

Les installations autonomes sont des fosses septiques, qui ne sont donc pas raccordés au réseau d'assainissement collectif, et qui doivent répondre à des normes environnementales afin d'assurer le déversement des eaux nettoyées en milieu naturel. En 2020 le service SPANC compte 1 637 installations autonomes, contre 1 627 en 2019.

D302.0

Indice de mise en œuvre :

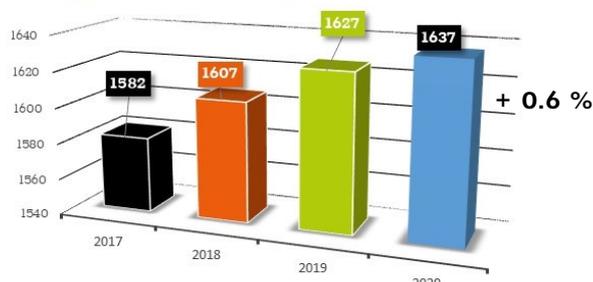
L'indice de mise en œuvre est un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il est à noter que cet indicateur ne peut être interprété en terme de « performance » du service car il ne contient pas d'informations sur la qualité des prestations assurées.

Prestations notées :

- ◆ Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération
- ◆ Application d'un règlement de service
- ◆ Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des travaux réalisés ou réhabilités de moins de 8 ans
- ◆ Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et de bon entretien des autres installations.
- ◆ Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations
- ◆ Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation ou de réhabilitation des installations
- ◆ Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.

L'indice de mise en œuvre est de 100 points sur 140 depuis 2018.

Evolution du nombre d'installations autonomes (fosses septiques) sur le territoire



Contrôles effectués :

N°	Type de contrôle :	2018	2019	2020
VP.333	Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux	16	21	14
DC.331	Nombre d'installations réhabilitées	7	5	6
VP.332	Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception	35	28	24
VP.334	Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien	26	101	78
Total		84	155	122

P301.3

Taux de conformité :

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques.

Ce taux correspond au ratio suivant : le nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité depuis la création du service, rapporté au nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Le taux de conformité est de 67.4% en 2020 (67.2% en 2019 et 64.6% en 2018).



3. Tarification et recettes

Tarifs des contrôles :

Le service des eaux a délibéré un nouveau règlement de service et une grille tarifaire inscrite au catalogue des prestations le 16 décembre 2019.

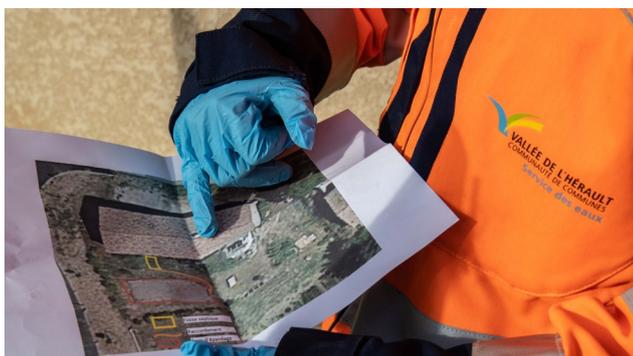
Les tarifs restent inchangés pour 2020.

Type de contrôle	Tarif (HT)
Contrôle de conception	200 €
Contrôle de réalisation	220 €
Contrôle de bon fonctionnement (tous les 8 ans)	220 €
Contrôle de vente	220 €
Contre visite (dès la 2ème visite)	100 €

Comptes du service :

Le compte administratif du budget annexe pour le SPANC se présente ainsi :

Recettes 2020	Montant (HT)	Dépenses 2020	Montant (HT)
Redevances	17 929.53 €	Investissement	4 768.12 €
Subventions	0 €	Fonctionnement	50 216.32 €
Autres recettes	0 €	/	/
Total	17 929.53 €	/	/
Déficit : 32 286.79 €			





4. Récapitulatif Indicateurs de Performance en assainissement non collectif

Indicateurs descriptifs et de performance réglementaires - assainissement non collectif			Régie (28 communes)		
N°	Intitulé	Unité	2018	2019	2020
D301.0	Population desservie en SPANC	habitants	4 007	4 067	4 092
	Nombre d'installations autonomes	nombre	1 603	1 627	1 637
D302.0	Indice de mise en oeuvre	Sur 140 points	100	100	100
P301.3	Taux de conformité des dispositifs	%	64.6	67.2	67.4
	Nombre de contrôles effectués	nombre	84	155	122

PARTIE 5



Annexes



Liste des annexes :

- ◆ Répartition du nombre d'abonnés et d'habitants par commune depuis 2018
- ◆ Déclarations d'Utilité Publique des captages du territoire
- ◆ Facture type 120m³ de 2020 de la régie intercommunale
- ◆ Facture type 120m³ de 2020 du SMEVH
- ◆ Facture type 120m³ de 2020 de la SAUR pour le contrat de la commune de La Boissière
- ◆ Facture type 120m³ de 2020 de la SAUR pour le contrat des 3 communes (Argelliers, Montarnaud, St Paul-et-Valmalle)
- ◆ Délibération des tarifs régie et DSP pour l'année 2020
- ◆ Evolution des indicateurs de performance (ICGP AEP et EU, ILC, ILVNC, ILP, rendements)
- ◆ Comptes de gestion 2020 de la SAUR
- ◆ Travaux engagés dans l'année (sur opérations pluriannuelles en AEP).
- ◆ Travaux engagés dans l'année (sur opérations pluriannuelles en EU).
- ◆ Evolution des 6 stations d'épuration : volume annuel traité, volume moyen journalier, mini, maxi, et pluviométrie cumulée.

Liste des abréviations :

AEP : Alimentation en Eau Potable

DSP : Délégation de Service Public

EU : Eaux Usées (assainissement)

STEP : Station d'épuration

RPQS : Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité de Service

SMEVH : Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault, basé à Cazouls d'Hérault . C'est un syndicat de production et de distribution d'eau présent sur 21 communes dont 5 intercommunalités sont membres. Pour toutes les données "eau potable" de ces communes, il faut se reporter au RPQS du SMEVH.

Informations administratives :

Délibération des 2 règlements de service et du catalogue des prestations de service : 14 décembre 2020.

La CCVH n'a pas mis en place de Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) puisque cela devient obligatoire au-delà de 50 000 habitants.

Répartition du nombre d'abonnés et d'habitants par commune depuis 2018.

Le nombre d'abonnés en eau potable dont on n'a pas la compétence, se référer au SMEVH.

	ANIANE	GIGNAC	LE POUGET	POUZOLS	PUECHABON	ST ANDRE DE SANGONIS	POPIAN	ST BAUZILLE DE LA SYLVE	ST GUILHEM LE DESERT	ARBORAS	JONQUIERES	LAGAMAS	MONTPEYROUX	ST GUIRAUD	ST JEAN DE FOS	ST SATURNIN DE LUCIAN	LA BOISSIERE	ARGELLIERS	MONTARNAUD	ST PAUL ET VALMALLE	CAMPAGNAN	BELARGA	AUMELAS	PLAISSAN	PUILACHER	ST PARGOIRE	TRESSAN	VENDEMIAN	
HABITANTS																													
2018	2987	6190	2083	991	488	5938	363	836	264	128	450	115	1359	208	1704	292	1041	1049	3496	1121	670	595	540	1132	557	2295	661	1082	
2019	2969	6303	2100	988	490	6013	364	830	262	124	488	115	1365	221	1728	283	1040	1037	3797	1144	684	641	543	1212	582	2313	670	1086	
Variation de 2018 à 2019	-0,6%	1,8%	0,8%	-0,3%	0,4%	1,3%	0,3%	-0,7%	-0,8%	-3,1%	8,4%	0,0%	0,4%	0,3%	1,4%	-3,1%	-0,1%	-1,1%	8,6%	2,1%	2,1%	7,7%	0,6%	7,1%	4,5%	0,8%	1,4%	0,4%	
2020	2954	6447	2113	985	503	6167	366	855	257	120	509	115	1371	236	1755	278	1040	1018	3950	1203	699	668	546	1300	609	2330	691	1116	
Variation de 2019 à 2020	-0,5%	2,3%	0,6%	-0,3%	2,7%	2,6%	0,5%	3,0%	-1,9%	-3,2%	4,3%	0,0%	0,4%	6,8%	1,6%	-1,8%	0,0%	-1,8%	4,0%	5,2%	2,2%	4,2%	0,6%	7,3%	4,6%	0,7%	3,1%	2,8%	
ABONNES EAU POTABLE																													
2018	1444	3125	997	452	309	2663	194	506	274	82	301	59	822	144	961	207	492	448	1624	572	353	332	276	688	244	1224	355	558	
2019	1457	3218	1013	454	311	2693	194	520	279	82	306	59	837	146	971	208	499	449	1653	585	415	349	296	740	256	1240	370	582	
Variation de 2018 à 2019	0,9%	3,0%	1,6%	0,4%	0,6%	1,1%	0,0%	2,8%	1,8%	0,0%	1,7%	0,0%	1,8%	1,4%	1,0%	0,5%	1,4%	0,2%	1,8%	2,3%	17,6%	5,1%	7,2%	7,6%	4,9%	1,3%	4,2%	4,3%	
2020	1481	3255	1037	460	316	2722	194	539	282	82	309	60	849	146	978	212	499	451	1677	588									
Variation de 2019 à 2020	2%	1%	2%	1%	2%	1%	0%	4%	1%	0%	1%	2%	1%	0%	1%	2%	0,0%	0,4%	1,5%	0,5%	-100%	-100%	-100%	-100%	-100%	-100%	-100%	-100%	
ABONNES ASSAINISSEMENT																													
2018	1401	2992	959	412	294	2 540	187	471	232	68	269	38	748	115	922	183	283	260	1 494	478	330	324	196	654	151	1 077	274	538	
2019	1416	3081	969	414	298	2572	186	484	235	67	273	38	762	115	932	184	286	209	1514	490	263	272	177	707	152	1159	198	570	
Variation de 2018 à 2019	1,1%	3,0%	1,0%	0,5%	1,4%	1,3%	-0,5%	2,8%	1,3%	-1,5%	1,5%	0,0%	1,9%	0,0%	1,1%	0,5%	1,1%	-19,6%	1,3%	2,5%	-20,3%	-16,0%	-9,7%	8,1%	0,7%	7,6%	-21,7%	5,3%	
2020	1440	3115	997	420	302	2600	186	503	236	67	273	39	773	115	936	189	291	212	1548	501	279	262	227	710	103	1110	265	496	
Variation de 2019 à 2020	1,7%	1,1%	2,9%	1,4%	1,3%	1,1%	0,0%	3,9%	0,4%	0,0%	0,0%	2,6%	1,4%	0,0%	0,4%	2,7%	1,7%	1,4%	2,2%	2,2%	6,1%	-3,7%	28,2%	0,4%	-32,2%	-4,2%	33,8%	-13,0%	

Implantation de la source	Type et nom du captage	Communes desservies	Arrêté de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)	Indice de protection 2018	Indice de protection 2019	Indice de protection 2020
Aniane	Source St Rome	Aniane	non existant	0	/	/
Montpeyroux	2 Forages du Drac	Montpeyroux, Lagamas, Arboras, St Jean-de-Fos	n°85-III-56 du 27/08/1985	80	60	60
St Saturnin de Lucian	2 Forages du Carons	St Saturnin-de-Lucian, St Guiraud, Jonquières	n°07-III-106 du 19/12/2007 et n°12-II-de 2011	80	60	60
Gignac	4 Forages de la Combe Salinière	Gignac	n°13-III-027 du 12/04/2013 et modification n°18-III-084 du 20/07/2018	80	60	60
St Bauzille-de-la-Sylve	Source Le Pesquier	St Bauzille-de-la-Sylve, Popian	18/07/2013	80	60	80
Pouzols	Forage du Stade	Pouzols	13/07/2006	80	60	80
St Guilhem-le-Désert	Source du Bout du Monde	St-Guilhem-le-Désert	non existant	0	20	20
Le Pouget	Puits de l'Aumède	Le Pouget	non existant	0	20	20
St André-de-Sangonis	Source du Pont	St-André-de-Sangonis	20/06/2011	80	60	60
Argelliers	Source Labide Frontfroide	Puéchabon	05/12/2017	60	60	60
La Boissière	2 Forages : des Moulières et des Planasses	La Boissière	28/01/2011	100	80	80

Définition :	
0%	Signifie : Aucune action de protection
20%	Signifie : Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Signifie : Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Signifie : Dossier déposé en préfecture
60%	Signifie : Arrêté préfectoral
80%	Signifie : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Signifie : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

TITULAIRE DU CONTRAT

Nom et Prénom ou Raison Sociale :
COMMUNAUTE DES COMMUNES

Adresse desservie :
CH DE L'ECOSITE
SOM
34150 GIGNAC

RÉFÉRENCE POINT DE LIVRAISON (PDL)

1140159

Agence en ligne : servicedeseaux.cc-vallee-herault.fr

Identifiant : DERBEL

GESTION DE VOTRE COMPTE ABONNÉ

COMMUNAUTE DES COMMUNES
SIEGE
PARC D ACTIVITE DE CAMALCE
34150 GIGNAC

VOTRE FACTURE DU 02/11/2020

N° 202000027

Détails au verso

Période de facturation du 01/01/2020 au 02/11/2020

120 m³

■ DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	180,55 €
■ COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	145,07 €
■ ORGANISMES PUBLICS	64,11 €

Total facture TTC 389,73 €

Montant TTC à régler avant le 02/12/2020

389,73 €

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour le règlement de votre facture :

- ✓ **Le Titre Interbancaire de Paiement :**
Datez et signez le TIP, sans en modifier le montant. Joignez un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne si cela est demandé sur le TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changé. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour à l'adresse qui figure sur le TIP. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.
- ✓ **Le paiement par chèque :**
Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre de régie service des eaux vallées de l'Hérault, joindre obligatoirement le volet TIP, sans le signer, l'agrafer, ni le coller et envoyez le tout en utilisant l'enveloppe retour à l'adresse qui figure sur le TIP. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.
- ✓ **En espèce :**
Vous pouvez aussi payer en espèce en vous rendant à l'accueil du service des eaux de la Vallée de l'Hérault avec la présente facture.
- ✓ **La mensualisation :**
Cette formule de paiement permet d'étaler vos règlements sur l'année. Il vous suffit de vous adresser au service des eaux de la Vallée de l'Hérault, muni d'un relevé d'identité bancaire ou postal, afin d'établir le contrat de mensualisation ou de vous connecter sur l'agence en ligne.
- ✓ **Le prélèvement automatique :**
Pour bénéficier de ce service, il vous suffit de fournir un relevé d'identité bancaire ou postal et de remplir une autorisation de prélèvement, document disponible auprès du service des eaux de la Vallée de l'Hérault ou de vous connecter sur le site de l'agence en ligne.
- ✓ **Le paiement en ligne sur un espace privé et sécurisé :**
Connectez-vous 7j/7 et 24h/24 sur l'agence en ligne : servicedeseaux.cc-vallee-herault.fr

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

COMMUNAUTE DES COMMUNES
PARC D ACTIVITE DE CAMALCE SIEGE
34150 GIGNAC

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA034000002000000020200002720

ICS : FR53SDE600262

Référence : 202000027

Montant : 389,73 €

Créancier : RÉGIE SERVICE DES EAUX VALLÉE DE L'HÉRAULT

CENTRE D ENCAISSEMENT DES FINANCES
PUBLIQUES

59885 LILLE CEDEX 9

DATE et LIEU

SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire

002110500206 COMMUNAUTE DES COM

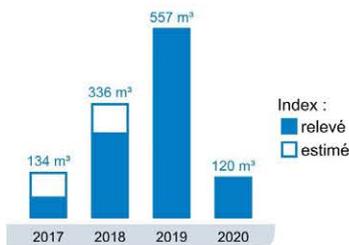
941144000186 50190000002020000270340004922706 38973

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION
KD151714	Relevé le 31/12/2019 : 3104	Relevé le 02/11/2020 : 3224	120 m³
			Total : 120 m³

VOTRE FACTURE DÉTAILLÉE

	Période facturée	Quantité ou volume en m ³	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE						
Abonnement eau (en nombre de jours)	01/01/2020-31/12/2020	366	0.13973	51,14	5,5 %	
Consommation eau	01/01/2020-02/11/2020	120	1.00000	120,00	5,5 %	
				171,14		180,55
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Abonnement assainissement (en nombre de jours)	01/01/2020-31/12/2020	366	0.08493	31,08	10,0 %	
Consommation assainissement	01/01/2020-02/11/2020	120	0.84000	100,80	10,0 %	
				131,88		145,07
ORGANISMES PUBLICS						
Redevance prélèvement	01/01/2020-02/11/2020	120	0.08000	9,60	5,5 %	
Redevance Lutte contre la pollution	01/01/2020-02/11/2020	120	0.27000	32,40	5,5 %	
Redevance modernisation des réseaux de collecte	01/01/2020-02/11/2020	120	0.15000	18,00	10,0 %	
				60,00		64,11

Evolution de votre consommation



Montant facturé

Prix au litre 0.00324 € TTC

	HT	TVA	TTC
TVA 5,5%	213,14	11,72	
TVA 10,0%	149,88	14,99	
Total	363,02	26,71	389,73

Votre budget

€ Prix du m³ TTC hors abonnement au 02/11/2020 : **2,51 € (soit 0,00251 € par litre)**

Montant à payer en € TTC

389,73

Mieux Comprendre votre facture

DISTRIBUTION DE L'EAU

L'abonnement eau (part fixe) : il couvre les coûts fixes engagés pour la gestion de l'eau potable (entretien des installations, des réseaux, des compteurs, relevé, facturation). Cette partie est facturée indépendamment du nombre de m³ consommé.
La consommation d'eau (part variable) : cette partie est proportionnelle à la consommation d'eau calculée en fonction du relevé du compteur d'eau effectué par l'exploitant. Elle permet de couvrir les travaux sur le réseau.

EAUX USEES

L'abonnement assainissement (part fixe) : il couvre les coûts fixes engagés pour la gestion de l'assainissement.
La consommation (part variable) : elle est calculée selon l'index du compteur d'eau potable et participe aux travaux sur les réseaux et les infrastructures.

ORGANISMES PUBLICS

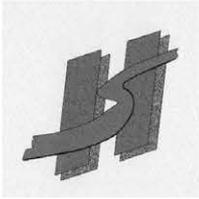
La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte : ces trois redevances sont recouvrées par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault pour le compte de l'Agence de l'Eau qui définit la politique générale en matière de qualité de l'eau.
L'Agence de l'Eau aide financièrement les collectivités à réaliser leurs travaux d'assainissement et de dépollution des eaux usées ainsi que la protection des ressources en eau.

TVA

La T.V.A. : les taux réduits (1), s'appliquent à l'ensemble des composants de la facture.
- 5,5 % pour l'eau potable.
- 10 % pour l'assainissement collectif.
(1) application des taux en vigueur, se reporter au détail de la facture.

Pour toutes réclamations concernant l'établissement de la facture, s'adresser au : **Service des eaux de la Vallée de l'Hérault**.
clientele.servicedeseaux@cc-vallee-herault.fr - Tél : 04 67 57 36 26

Quand payer votre facture : Avant la date indiquée au recto dans le cadre "limite de paiement"



Syndicat
Mixte
des Eaux de la
Vallée de l'Hérault

Référence client
/ 023057

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE
MAS ARNAUD
34230 AUMELAS

AS_340_SIEVH

2 Route de Boyne
34120 CAZOULS d'HERAULT

REGIE DES EAUX SMEVH
2 ROUTE DE BOYNE
34120 CAZOULS D HERAULT

Tél. 04.67.25.28.29

Fax. 04.67.25.19.78

Mail : sievh@sievh.fr

Site web : www.eau-vallee-herault.fr

M COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE HERAU
BP 15
2 PARC ACTIVITES CAMALCE
34150 GIGNAC

Bureaux ouverts du Lundi au Vendredi
de 8H à 12H et de 14H à 17H

FACTURE ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2020 9997 71289 G du 17/03/2021

Détail de la facture au dos

FACTURE DE RELEVÉ ET PRIME FIXE

Service de l' eau : SYNDICAT DES EAUX

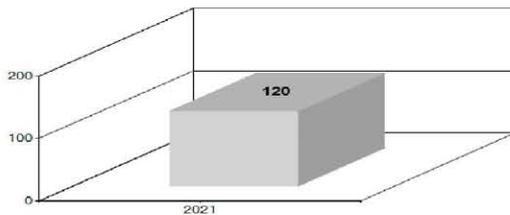
Service assainissement : CCVH

Le "prix du litre" hors abonnement ou frais... est de 0,00109 €

CONSOMMATION

120 m³

MONTANT T.T.C.



TOTAL FACTURE

165,44

A REGLER AVANT LE :

Toute réclamation doit parvenir au SYNDICAT dans les 8 Jours de l'établissement de la facture.

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débit, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

M COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE HERAU
BP 15
2 PARC ACTIVITES CAMALCE
34150 GIGNAC

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0340002180000016999707128920

ICS : FR86ZZ86AE0F

Référence : 2020 9997 71289 G du 17/03/2021

Montant : 165,44 €

Créancier : SMEVH REGIE

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

59885 LILLE CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

218110500200 COMMUNAUTE DE COMM

###

941144000186 14070001699970712890340004987706

16544

Réf. à rappeler : / 023057

Compteur	Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire			
Numéro	Date	Index	Date	Index	m ³				
016004009001	31/12/2020	120	01/01/2020	0	120	Normal			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. € H.T.	Montant € H.T.	Taux T.V.A	Montant € T.V.A	Montant € T.T.C
Collecte et traitement des eaux usées									144,98
ASSAINISSEMENT CCVH période du 01/01/2020 au 31/12/2020				120 m3	0,84	100,80	10,00	10,08	110,88
PRIME FIXE ASSAINISSEMENT CCVH période du 01/01/2020 au 31/12/2020				366	31,00	31,00	10,00	3,10	34,10
Organismes Publics									20,46
REDEVANCE MODERNISATION RESEAUX COLLECTE période du 01/01/2020 au 31/12/2020				120 m3	0,155	18,60	10,00	1,86	20,46
TOTAL A PAYER						150,40		15,04	165,44

Explications

Prime fixe:
donne droit au service de l'eau,
à la maintenance du réseau et de ses branchements

Toutes redevances
reversées à l'Agence de l'Eau, calculées
proportionnellement aux mètres cubes consommés.

Redevance assainissement - Prime fixe assainissement :
Sommes reversées à l'agglo pour
assurer le fonctionnement du réseau d'eaux
usées ainsi que son amortissement.
Ces tarifs sont fixés par le Conseil Communautaire.

Rappels pratiques :
L'abonné est responsable de son compteur

Le bris des scellés est prohibé.
La cession gratuite ou payante d'eau à un tiers
est interdite

En cas de dysfonctionnement du compteur,
la facture est établie selon la moyenne des
consommations des périodes identiques
des trois années précédentes.
Vous devez donner la possibilité au SYNDICAT
d'accéder au compteur

En cas de vente, adresser la copie du certificat
établi par le notaire en indiquant l'index relevé
au compteur à cette date ainsi que votre nouvelle
adresse pour clôturer votre contrat.

En cas de déménagement, adresser l'index relevé
au compteur, la date de départ ainsi que votre
nouvelle adresse pour clôturer votre contrat.



Numéro de facture Simulation	Référence client *****	Facture du 18.09.2020
--	---------------------------	---------------------------------

• Nom du client : *****

• Adresse desservie : *****

LA BOISSIERE

→ Message

→ Contacts

-  Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr
-  **Service Clients**
04 34 20 30 01 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h
-  **Dépannage 24h/24**
04 34 20 30 08 (prix d'un appel local)
-  TSA 60001
34988 st gely du fesc CEDEX
-  **Accueil**
Rue de l'Aven - BP 6 ZAE Les Verries 34985 ST
GELY DU FESC CEDEX
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

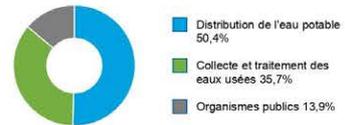
Votre facture de simulation du 18 septembre 2020

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

	€TTC
Distribution de l'eau potable CC VALLEE DE L'HERAULT- LA BOISSIERE	194,98
Collecte et traitement des eaux usées CC VALLEE DE L'HERAULT- LA BOISSIERE	138,08
Organismes publics	53,98
Total facture	387,04
	387,04

détail au verso

Répartition de votre facture



A NE PAS PAYER

SPÉCIMEN

A NE PAS PAYER

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information		
***** LA BOISSIERE	120 m ³	321002	015 mm			Conso. simulée		
Votre facture en détail								
	Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC	
► Distribution de l'eau potable						184,81		194,98
Abonnement						34,38		36,28
Part Cté de communes	Année 2020				15,00	5,50		
Part SAUR	Année 2020				19,38	5,50		
Consommation						150,43		158,70
Part SAUR	Année 2020		120	1,1759	141,11	5,50		
Préservation des ressources en eau	Année 2020		120	0,0777	9,32	5,50		
► Collecte et traitement des eaux usées						125,53		138,08
Abonnement						19,69		21,66
Part Cté de communes	Année 2020				5,00	10,00		
Part SAUR	Année 2020				14,69	10,00		
Consommation						105,84		116,42
Part SAUR	Année 2020		120	0,8820	105,84	10,00		
► Organismes publics						50,40		53,98
Consommation						50,40		53,98
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	Année 2020		120	0,2700	32,40	5,50		
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	Année 2020		120	0,1500	18,00	10,00		
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,74 € / m ³ soit 0,00274 € / litre				HT exonéré de TVA : 0,00 €	TVA 5,50 % : 11,95 €	Total facture TTC : 387,04 €		
				HT soumis à TVA : 360,74 €	TVA 10,00 % : 14,35 €			
					TVA sur les débits : 26,30 €			

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379964 SIRET 339 379 964 05975 Siège Social 11 CHEMIN DE BRETAGNE 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR26339379964-NAF 3600
 Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr - Rubrique Données Personnelles).
 Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.



Numéro de facture Simulation	Référence client *****	Facture du 03.11.2020
--	---------------------------	---------------------------------

• Nom du client : *****
• Adresse desservie : *****

ARGELLIERS

→ **Message**

→ **Contacts**

-  Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr
-  **Service Clients**
04 34 20 30 01 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h
-  **Dépannage 24h/24**
04 34 20 30 08 (prix d'un appel local)
-  TSA 60001
34988 ST GELY DU FESC CEDEX
-  **Accueil**
Rue de l'Aven - BP 6 ZAE Les Verries 34985 ST
GELY DU FESC CEDEX
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

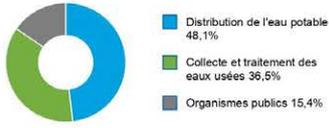
Votre facture de simulation du 3 novembre 2020

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

	€TTC
Distribution de l'eau potable COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L HERAULT	168,70
Collecte et traitement des eaux usées COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L HERAULT	127,93
Organismes publics	53,98
Total facture	350,61
	350,61

détail au verso

Répartition de votre facture



A NE PAS PAYER

SPÉCIMEN

A NE PAS PAYER

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information		
***** ARGELLIERS	120 m ³	130044	015 mm			Conso. simulée		
Votre facture en détail								
		Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable						159,91		168,70
Abonnement						25,51		26,91
Part Cté de communes		2e semestre 2020				9,28	5,50	
Part SAUR		2e semestre 2020				16,23	5,50	
Consommation						134,40		141,79
Part Cté de communes		2e semestre 2020	1 à 30	30	0,5490	16,47	5,50	
			31 à 120	90	0,1770	15,93	5,50	
Part SAUR		2e semestre 2020	1 à 30	30	0,4510	13,53	5,50	
			31 à 120	90	0,8230	74,07	5,50	
Préservation des ressources en eau		2e semestre 2020		120	0,1200	14,40	5,50	
► Collecte et traitement des eaux usées						116,30		127,93
Abonnement						15,50		17,05
Part Cté de communes		2e semestre 2020				15,50	10,00	
Consommation						100,80		110,88
Part Cté de communes		2e semestre 2020		120	0,8400	100,80	10,00	
► Organismes publics						50,40		53,98
Consommation						50,40		53,98
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		2e semestre 2020		120	0,2700	32,40	5,50	
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		2e semestre 2020		120	0,1500	18,00	10,00	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,56 € / m ³ soit 0,00256 € / litre		HT exonéré de TVA : 0,00 €		TVA 5,50 % : 10,57 €		Total facture TTC : 350,61 €		
		HT soumis à TVA : 326,61 €		TVA 10,00 % : 13,43 €				
				TVA sur les débits : 24,00 €				

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 CHEMIN DE BRETAGNE 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
 Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr – Rubrique Données Personnelles).
 Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Prix 2021

Part eau potable

Part Assainissement

Partes fixes (abonnement)		Partes variables (consommation)	
Diamètre des compteurs	Part communautaire	Seuil de consommation	Part communautaire
Compteur DN 15 et 20	51	de 0 à 300 m ³	1
Compteur DN 25	100	de 301 à 749 m ³	1,25
Compteur DN supérieur à 25	200	> à 750 m ³	1,5

Partes fixes (abonnement)	
Part communautaire	31

Partes variables (consommation)	
Part communautaire	0,84

Communes en DSP

Partes fixes (abonnement)		Partes variables (consommation)	
Diamètre des compteurs	Part communautaire	Seuil de consommation	Part communautaire
Compteur 15/30 mm	14,02	de 0 à 150 m ³	0
Compteur 30 mm	160,03	de 151 à 300 m ³	0
Compteur 40 mm	120,06	de 301 à 749 m ³	0
Compteur 60 mm	80,09	supérieur à 750 m ³	0,81

Partes variables (consommation)	
Part communautaire	1,212
Part délégataire	1,266
Part communautaire	1,319
Part délégataire	1,319

Partes fixes (abonnement)	
Part communautaire	4,84
Part délégataire	14,85

Partes variables (consommation)	
Part communautaire	0
Part délégataire	0,891

^(*) à titre indicatif, conforme au contrat de délégation

Communes en DSP pour l'alimentation en eau potable et en Régie pour l'assainissement

Partes fixes (abonnement)		Partes variables (consommation)	
Part communautaire	18,06	Part communautaire	0,543
Part délégataire	32,94	Part délégataire	0,457

Partes variables (consommation)	
Part communautaire	0,165
Part délégataire	0,835
Part communautaire	0,415
Part délégataire	0,972

Partes fixes (abonnement)	
Part communautaire	31

Partes variables (consommation)	
Part communautaire	0,84

^(*) à titre indicatif, conforme au contrat de délégation

Pour information:
 Taxe "prelevement" perçue pour le compte de l'agence de l'eau : 0,08 €/m³ sur chaque m³ d'eau potable facturé
 Taxe "pollution domestique" perçue pour le compte de l'agence de l'eau : 0,27 €/m³ sur chaque m³ d'eau potable facturé
 Taxe "modernisation des réseaux" perçue pour le compte de l'agence de l'eau : 0,15 €/m³ sur chaque m³ d'assainissement facturé

	ANIANE	GIGNAC	LE POUGET	POUZOLS	PUECHABON	ST ANDRE DE SANGONIS	ST BAUZILLE DE LA SYLVE ET POPIAN	ST GUILHEM LE DESERT	ARBORAS	LAGAMAS	MONTPEYROUX	ST JEAN DE FOS	JONQUIERES	ST GUIRAUD	ST SATURNIN DE LUCIAN	LA BOISSIERE	ARGELLIERS	MONTARNAUD	ST PAUL ET VALMALLE	ST PARGOIRE	BELARGA	AUMELAS	PLAISSAN	PUILACHER	CAMPAGNAN	TRESSAN	VENDEMIAN	
Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale en Eau potable (ICGP AEP) - nombre de points sur 120 points maximum																												
2018	29	90	75	84	30	80	95	30	95	95	95	95	93	93	93	100	100	100	100	93	93	93	93	93	100	100	100	100
2019	94	95	95	95	91	90	90	92	86	86	86	86	100	100	100	100	100	100	100	100	100	104	102	107	105	105	103	
2020	114	110	115	114	113	111	110	112	117	117	117	117	120	120	120	120	105	110	105	120	96	97	94	96	95	98	97	
Indice Linéaire de Consommation (ILC) - m³/jour / km																												
2018	35,4	17,3	11,6	13,9	8,2	16,6	24,7	9,9	9,1	0,6	13,6	16,8	14,6	5,9	3,2	/	/	/	/	14,6	3,3	0,3	0,6	/	/	/	/	
2019	18,7	18,1	13,3	12,4	5,3	17,2	15,2	9,6	7,3	2,7	13,4	18,4	13,2	4,1	6,5	12,27	13,87	13,87	13,2	2,4	3,1	1,7	3,57	2,78	2,78	2,78		
2020	14,5	22,0	14,7	14,1	7,6	18,6	17,0	11,4	9,5	4,8	17,5	19,0	12,4	6,7	12,9	12,02	13,72	13,72	12,4	5,1	0,1	6,6	2,46	2,77	2,77	2,77		
Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) - m³/jour / km																												
2018	54,6	9,4	6,1	1,8	23,4	10,9	6,3	25,8	1,7	0,1	9,1	7,7	3,3	0,3	0,6	/	/	/	/	3,3	0,3	0,6	/	/	/	/	/	
2019	33,4	10,0	10,0	0,5	9,3	11,6	4,0	22,2	3,1	2,1	17,9	8,2	2,4	3,1	1,7	3,57	2,78	2,78	2,4	2,4	3,1	1,7	3,57	2,78	2,78	2,78		
2020	19,5	12,3	7,9	3,1	4,7	14,2	4,6	15,1	3,9	0,2	17,0	6,9	5,1	0,1	6,6	2,46	2,77	2,77	5,1	0,1	6,6	2,46	2,77	2,77	2,77	2,77		
Indice Linéaire de Pertes (ILP) - m³/jour / km																												
2018	53,5	5,7	6,0	1,0	21,9	9,4	5,6	24,4	1,6	0,1	9,0	7,6	3,2	0,3	0,6	/	/	/	/	3,2	0,3	0,6	/	/	/	/		
2019	33,0	6,0	9,9	0,1	8,8	10,0	3,5	20,7	1,4	1,7	17,6	8,1	2,1	2,9	1,4	3,14	2,78	2,78	2,1	2,1	2,9	1,4	3,14	2,78	2,78	2,78		
2020	19,2	7,1	7,1	2,1	4,1	10,9	4,1	13,5	2,1	0,0	13,3	6,6	4,7	0,1	0,8	2,01	2,29	2,29	4,7	0,1	0,8	2,01	2,29	2,29	2,29	2,29		

	ANIANE	GIGNAC	LE POUGET	POUZOLS	PUECHABON	ST ANDRE DE SANGONIS	ST BAUZILLE DE LA SYLVE ET POPIAN	ST GUILHEM LE DESERT	ARBORAS	LAGAMAS	MONTPEYROUX	ST JEAN DE FOS	JONQUIERES	ST GUIRAUD	ST SATURNIN DE LUCIAN	LA BOISSIERE	ARGELLIERS	MONTARNAUD	ST PAUL ET VALMALLE	ST PARGOIRE	BELARGA	AUMELAS	PLAISSAN	PUILACHER	CAMPAGNAN	TRESSAN	VENDEMIAN
Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale en Assainissement (ICGP EU) - nombre de points sur 120 points maximum																											
2018	75	72	28	30	30	76	30	29	78	72	28	30	76	77	80	83	99	92	30	30	39	74	73	77	75	75	73
2019	105	102	28	30	30	103	30	29	108	103	28	29	107	107	108	93	118	112	30	30	39	104	102	107	105	105	103
2020	96	30	30	30	30	30	30	30	98	97	30	30	98	97	98	79	98	96	30	30	96	97	94	96	95	98	97

	ANIANE	GIGNAC	LE POUGET	POUZOLS	PUECHABON	ST ANDRE DE SANGONIS	ST BAUZILLE DE LA SYLVE ET POPIAN	ST GUILHEM LE DESERT	ARBORAS	LAGAMAS	MONTPEYROUX	ST JEAN DE FOS	JONQUIERES	ST GUIRAUD	ST SATURNIN DE LUCIAN
VOLUMES PRELEVES V1															
2018	336 271	573 514	150 383	48 032	133 197	490 556	83 825	81 294	7 031	8 859	150 323	137 410	35 759	16 661	21 403
2019	363 056	647 497	198 348	39 246	62 311	511 600	92 840	72 614	6 132	8 264	206 560	152 350	33 913	17 310	19 765
2020	321 750	728 831	188 060	50 945	52 288	577 514	108 839	62 416	7 616	8 637	214 205	147 290	41 672	18 889	32 941
VOLUMES COMPTABILISES V7															
2018	129 808	340 438	98 344	41 341	29 510	285 383	66 395	20 000	5 869	8 778	89 942	94 158	29 226	15 788	18 066
2019	128 508	378 852	107 804	37 772	21 336	292 747	73 315	19 447	3 919	4 418	87 310	105 261	32 193	10 919	17 412
2020	135 274	420 932	119 767	41 117	31 368	298 932	84 866	24 556	5 027	8 300	95 752	107 296	29 308	18 508	17 004
RENDEMENTS															
2018	39,8%	75,1%	65,9%	91,3%	27,4%	63,8%	81,6%	28,9%	84,8%	99,7%	60,0%	68,7%	84,1%	97,8%	87,6%
2019	36,2%	75,2%	57,3%	99,6%	37,4%	63,3%	81,1%	31,6%	83,5%	61,9%	43,2%	69,6%	97,3%	66,5%	93,2%
2020	43,0%	75,7%	67,4%	87,0%	64,8%	62,9%	80,7%	45,8%	81,8%	99,6%	56,9%	74,2%	72,2%	99,3%	94,3%

Eau 2020	Argelliers, Montarnaud, St Paul et Valmalle		La Boissière	
	Reversement de la SAUR à la CCVH (€ HT)	Recettes fermières pour la SAUR (€ HT)	Reversement de la SAUR à la CCVH (€ HT)	Recettes fermières pour la SAUR (€ HT)
Vente d'eau aux abonnés (avec redevances) : encaissés	146 977,02	329 264,96	9 166,00	102 495,64
Reprise impayés exercice précédent	17 960,66	15 318,68	962,00	4 295,92
Impayés en cours	- 18 133,94	- 32 226,21	- 823,78	- 5 164,10
Abandons de créance	- 694,32	- 377,04	- 176,07	- 198,54
Assainissement 2020				
Vente d'eau aux abonnés (avec redevances) : encaissés	287 920,79	28 792,22	1 477,59	40 111,03
Reprise impayés exercice précédent	19 363,67	1 861,71	471,83	1 923,37
Impayés en cours	- 24 423,26	- 2 383,89	- 408,28	- 1 923,37
Abandons de créance	- 308,03	- 30,81	- 61,78	-

Travaux engagés en Eau potable (AEP) sur l'exercice 2020. Toutes les opérations sont pluriannuelles.

Commune	Période des Travaux	Type de travaux engagés AEP en 2020	Résumé	Mètres linéaires renouvelés en 2020 (ml)	Montant global opération HT	Montant engagés en 2020 (€)
Le Pouget	Engagement financier en 2019 et démarrage travaux février 2020 jusqu'en juin 2020	Extension de réseau : absence de réseau et création d'un lotissement	Chemin des Combes	290	73 729 €	76 534 €
Le Pouget	Engagement financier en 2019 et démarrage travaux février 2020 jusqu'en décembre 2020	Renouvellement de réseau AEP	Rue des Caves et Gorgues	320	181 469 €	170 720 €
Jouquières	Mai 2020 à juillet 2020	Renouvellement de réseau AEP	Rue du Pont neuf	165	43 000 €	52 393 €
St Jean-de-Fos	Octobre 2019 à mars 2020	Renouvellement de réseau AEP	Rue du Jeu de ballon	110	85 990 €	17 244 €
Montpeyroux	En Mars 2020	Renouvellement de réseau AEP et EU	Rue des Ecoles, rue H Barry, rue Hamneau	45	13 416 €	52 769 €
Montarnaud	En Décembre 2020	Dévolement de réseau AEP	Déviation du réseau AEP au Chemin des Pouzes, pour éviter d'être sous l'emprise de l'ouvrage de la Coopérative d'Electricité de St Martin-de-Londres (frais pris en charge par la coopérative)	18	0 €	/
Puechabon	2020 et 2021	Recherche en eau	Etude hydrogéologique et investigations complémentaires en cours		65 000 €	1 473 €
St André-de-Sangonis	En Août 2020	Recherche en eau, le long de la Lergue	Etude hydrogéologique et investigations complémentaires en cours		8 000 €	7 400 €
Intercommunal	2020 / 2021	Travaux de mise en conformité	Diagnostic en vue du rebouchage de forages abandonnés (forage St Rome et puits Sanitatis à Amiane, forage de Navas et puits de la Meuse à Gignac).		50 000 €	/
Amiane	2020 / 2021	Recherche en eau	Essais de pompage dans les conditions d'exploitation : pompage dans le forage des "Mattes 2019" situé à Amiane (au-dessus du lotissement St Rome) et connecté à la source St Rome.		53 000 €	74 249 €
St André-de-Sangonis	Etude phase EP et AVP en 2020 Etude PRO et DCE en 2021 Démarrage Travaux Novembre 2021 Réception mai 2022	Réhabilitation Château d'eau L.Gabaudan : Etude réalisée en 2020	Projet de réhabilitation du château d'eau L.Gabaudan 600m ³ : en raison de défauts sur la structure béton de l'ouvrage, canalisations vieillissantes, enduit de la cuve endommagé, étanchéité du toit sans intégrité.		722 000 € (612 000€ de travaux sur 3 ans et 110 000 € d'études et missions annexes sur 3 ans)	47 119 €
TOTAL :				948		499 899 €

Travaux engagés en Assainissement (EU) sur l'exercice 2020. Toutes les opérations sont pluriannuelles.

Commune	Période des travaux	Type de travaux EU engagés en 2020	Résumé	Mètres linéaires renouvelés en 2020	Montant global Opération HT	Montant engagé en 2020 (€)
Le Pouget	Engagement financier en 2019 et travaux février 2020 à juin 2020	Renouvellement de réseau assainissement	Rue des Caves, rue Gorgues. Réseaux avec des défauts structurels.	410	318 530 €	259 347 €
Le Pouget	Engagement financier en 2019 et travaux février 2020 à décembre 2020	Extension de réseau EU	Chemin des Combes	210	78 951 €	84 473 €
Jonquières	Mai 2020 à juillet 2020	Renouvellement réseau EU	Rue du pont Neuf	145	58 000 €	70 848 €
St Jean-de-Fos	Octobre 2019 à mars 2020	Renouvellement réseau EU	Av. Razimbaud, cave coopérative, rue du Jeu de ballon	570	217 825 €	298 344 €
Montpeyroux	En Février 2020	Renouvellement réseau AEP et EU	Rue des Ecoles	40	16 396 €	21 127 €
Campagnan	En Février 2020	Renouvellement réseau EU	Rue des Ecoles	65	42 530 €	14 441 €
Vendémian	Mars 2020 à décembre 2020	Construction de la nouvelle STEP filtres plantés de roseaux 1700EH	En remplacement des 3 lagunes, 2 filtres plantés de roseaux, dégrilleur droit et conservation de la lagune 3 en bassin d'orage		1 101 900 €	948 190 €
TOTAL :				1 440		1 696 769,55 €

Evolution des 6 stations d'épuration :
volume annuel traité, volume moyen
journalier, mini, maxi, et pluviométrie
cumulée

Stations d'épuration	Capacité nominale : équivalent habitant (EqH)	Débit de référence (m ³ /j)	Charge moyenne en Kg/j de DBO5 (VP 176)	2020						2019						2018					
				Volume annuel (m3) traités (A3)	Volume moyen journalier (m3/j)	Volume maxi (m3)	Volume mini (m3)	Pluviométrie cumulée annuelle (mm)	Volume annuel (m3) traités (A3)	Volume moyen journalier (m3/j)	Volume maxi (m3)	Volume mini (m3)	Pluviométrie cumulée annuelle (mm)	Volume annuel (m3) traités (A3)	Volume moyen journalier (m3/j)	Volume maxi (m3)	Volume mini (m3)	Pluviométrie cumulée annuelle (mm)			
Aniane	3900	780	14,42	239 263	657	1 375	166	382	239 263	657	1 375	166	382	257 606	706	1 592	127	704			
Gignac	8165		298	296 160	1 048	2 990	381	442	296 160	1 048	2 990	381	442	408 698	1 156	2 660	481	471			
Le Pouget	3000		79,62	96 451	97 432	1 049	182	522	96 451	97 432	1 049	182	522	118 387	325	132	1 493	710			
Montarnaud ancienne	4000			84 386	589	1 860	330	119	84 386	589	1 860	330	119	291 040	840	2 589	316				
Montarnaud nouvelle	6117	1716		103 713	493	1 946	132	453	103 713	493	1 946	132	453								
St André de Sangonis	8000		313	312 360	836	2 890	384	552	312 360	836	2 890	384	552	388 414	1 959	3 319	652	959			
St Pargoire	2000	475	83	121 495	305	1 244	232	525	121 495	305	1 244	232	525	239 140	428	1 603	13	710			

Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Siège social : 2 parc d'activités de Camalcé

34150 GIGNAC

Service des eaux

04 67 57 36 26

clientele.servicedeseaux@cc-vallee-herault.fr